

Vol. 68

Lévis — Avril-Mai-Juin 1966

No 2

No 718

# LE BULLETIN

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.



DIRECTEUR

**ANTOINE ROY**

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.

29 AOÛT 1966

F  
575  
888

# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$5.00 par année

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC

---

---

---

## SOMMAIRE

Avril - Mai - Juin

1966

	<i>Pages</i>
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Grace (de Repentigny) Metalious (1924-1964), l'auteur de "Peyton Place" de proche origine canadienne-française? .....	67
ANTONIO DROLET. — Les conditions de vie d'un "engagé" du seigneur Taschereau .....	71
LEON POULIOT ,s.j. — La contribution du P. Paul Le Jeune aux Relations des Jésuites de 1650 à 1663 (suite).....	77
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Bâtonniers du Barreau de Québec. 1937-1966 .....	86
PHILIPPE CONSTANT. — Le sénateur Pierre Fortin (1823-1888), son ascendance — ses alliés .....	87
Mme PAUL DUCHESNEAU. — Présidents-généraux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. 1842 à 1966.....	97
DOCUMENTS	
Concession pour les sauvages de Sillery. 2 août 1646.....	99
Lettre de Denonville à Arnoul. 11 9bre 1685.....	102
Réflexions sur l'Etat actuel des possessions de la France aux Indes Orientales et Occidentales relativement à la paix. 1762.....	106
G. B. Faribault. Journal des troubles de 1837-38.....	112
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — John Yule (1812-1886), avocat, co-seigneur de Chambly.....	116
QUESTIONS .....	117

F  
5575  
R888

LE BULLETIN  
des  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

Vol. 68

Lévis — Avril-Mai-Juin 1966

No 2

---

**Grace [de Repentigny] Metalious  
(1924-1964) l'auteur de "Peyton Place"  
de proche origine canadienne-française ?**

*Par Jean-Jacques Lefebvre  
Archiviste en chef, Cour Supérieure, Montréal*

---

En 1961 un film était lancé en première sur tous les écrans des salles de cinéma d'Amérique avec le battage publicitaire ordinaire. Il avait pour titre, *Peyton Place*. Le générique indiquait qu'il était inspiré du roman du même titre dont l'auteur avait nom: GRACE METALIOUS.

D'une affabulation chargée d'horreurs, au sens de plusieurs, mais très joliment tourné, le film avait pour fond de scène l'une de ces petites villes du New-Hampshire, ou du Vermont, si propres, comme on les voit à la frontière du Québec.

Fin de 1965 ou janvier de cette année, je voyais au tourniquet des livres de poche d'un marchand de tabac, non plus le roman lui-même, mais une biographie de l'auteur, *The Girl from "Peyton Place" by George Metalious et Jane O'Shea* [Dell Publishing, New-York, 190 pp.].

Avec l'habitude de me reporter aussitôt aux premiers chapitres d'un ouvrage biographique qui indique invariablement les données de l'état civil essentielles, ma surprise ne

fut pas mince de découvrir que le nom de l'auteur du roman célèbre, dont on avait tiré le film non moins fameux, était *Grace de Repentigny* et *Metalious*, son nom de mariage. Il n'en fallait pas plus pour faire suivre un exemplaire du *pocketbook*, que je devrai littéralement le soir même. Résumons brièvement quelques données d'état civil extraites de l'ouvrage biographique précité.

*Grace de Repentigny* était née à Manchester, New-Hampshire, le 8 septembre 1924 du mariage d'Alfred de Repentigny et de Laurette Royer, La mère de celle-ci, pas plus amplement désignée, mourut dans un hospice de vieillards de New-York, vers 1945. *Grace* avait une soeur unique, sa cadette de trois ans, *Doris*, familièrement *Bunny*, qui se maria vers 1946 et divorça plus tard.

La grand'mère paternelle de l'auteur — mère d'Alfred de Repentigny, qui avait une soeur "Georgie" — mourut en 1962, sans indication de lieu et de patronyme originel. Selon les biographes, elle avait épousé un ancien comte français (1). Quant à la mère de l'auteur, née Royer, elle était issue d'une famille de cultivateurs canadiens. Avant que ses parents ne divorcent, *Grace* grandit à Manchester, rue Hanover. Sortie de l'école secondaire en 1942, son mariage à *George Metalious*, de Manchester, d'origine grecque, fut célébré au presbytère de l'église Saint-Joseph de Manchester en février 1943.

Ils eurent trois enfants, *Marsha*, *Christopher* et *Cynthia*, celle-ci née à Durham, New-Hampshire, en 1949. L'auteur commença à écrire en 1950. C'est pendant que le mari était professeur à Laconia, N.H., et qu'ils habitaient le bourg voisin de Gilmanton, que l'ouvrage, qui devait rendre *Grace* si célèbre, *Peyton Place*, fut terminé.

L'agent littéraire, qui plaça l'ouvrage aux éditeurs Messner, de New-York, avait nom Jacques Chambrun. Selon les auteurs de la biographie, l'ouvrage publié et lancé en 1956, se vendit à 100.000 exemplaires en un mois. Le film tiré de *Peyton Place*, tourné à la Twentieth Century Fox, dont la première eut lieu à Camden, Maine, en 1961, fit bientôt le tour des Amériques. Selon les auteurs de la biographie toujours, l'ouvrage se vendit, dans l'édition sous cartonnage, à 300.000

(1) *Passim*, p. 17.

exemplaires (2), et en livre de poche, à 9 millions et demi d'exemplaires. Il a été traduit en plus de dix langues, dont le français, cette dernière édition, inconnue du soussigné.

Grace Metalious est encore l'auteur de "*Return*" of *Peyton Place*, dont l'édition en livre de poche, selon ses biographes a été tiré à quatre millions et demi d'exemplaires. Un troisième ouvrage, *The Tight White Collar*, en fait le premier ouvrage que l'auteur écrivit, 1951, et auquel elle attachait le plus de prix, suivit en 1960. Enfin le dernier, *No Adam in Eden*, publié en 1961, a pour héros Armand Bergeron, sa femme Monique, une Henriette et une Angélique, et Etienne de Montigny. C'est une charge contre les familles constituées de veuves et de divorcées, où manquent les hommes.

Divorcée en 1957, Grace se remaria à Baltimore, Maryland, en février 1958 avec Thomas J. Martin. Cette nouvelle union dura moins de trois ans. En octobre 1961, elle se remariait avec son premier époux, George Metalious. La fille aînée de Grace de Repentigny, Marsha, épousa vers 1962 Edward Dupuis, dont un fils, William Edward Dupuis (3). Grace de Repentigny-Metalious mourut dans un hôtel de Boston le 25 février 1964. Elle a été inhumée à Gilmanton, N.H.

Peut-être ces données succinctes inviteront-elles nos amis et chercheurs franco-américains à compléter l'état civil d'un auteur, dont le moins que l'on puisse dire, fort célèbre ?

Cet article venait d'être terminé quand m'arrivèrent de mes correspondants de Manchester, les précisions suivantes:

Grace, née le 8 septembre 1924, a été baptisée à l'église Saint-Georges de Manchester. Son père était imprimeur. C'est à la même paroisse de Saint-Georges — et non de Saint-Joseph — que son mariage a été célébré. Le père de son mari, Theophane M. était natif de Grèce; sa mère, Lena Klardie, de Hollande.

Quant aux propres parents de Grace, c'est encore à l'église Saint-Georges de Manchester que leur mariage fut célébré en 1924.

Le père, Alfred De Repentigny était fils de Jean De Repentigny et de Florence Marcotte, et Loretta Royer est fille de Jean-B. Royer et d'Aglé Pélouquin.

Livrons cela aux amateurs de généalogie.

*Jean-Jacques Lefebvre*

(2) *Passim*, p. 115.

(3) *Passim*, p. 176.

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS FIDES

## LES CANADIENS D'AUTREFOIS

Tome II

*par Robert de Roquebrune*

M. Robert de Roquebrune continue, dans ce second tome de "Les Canadiens d'autrefois", édité à Fides, de nous parler des personnes et des événements de nos commencements. Aux Archives nationales, à Paris, depuis de nombreuses années, M. de Roquebrune est en mesure de puiser aux meilleures sources historiques, manuscrites et imprimées.

L'auteur raconte bien. Le chapitre qui traite du langage, de la prononciation et de l'orthographe des noms, par exemple, éclaire certains points onomastiques. Des gens changeaient parfois de noms, ou bien pour des raisons personnelles les transformaient. Ce qui oblige souvent les historiens à des recherches fastidieuses. *"Une quantité de noms canadiens ont ainsi subi une transformation si totale qu'il est parfois impossible de retrouver les filiations, écrit M. de Roquebrune. Par exemple les Guyon ont été changés en Dion et Dionne, lesquels sont parfois devenus les Yon et des Yong. Comment retrouver les Guyon primitifs sous ces travestissements?"*

Les fidèles lecteurs de M. de Roquebrune aimeront la suite de ces "canadiens d'autrefois", toujours aussi intéressants pour qui veut connaître l'histoire du Canada.

*Les Canadiens d'autrefois*, tome II, est en vente dans toutes les bonnes librairies et à Fides, 245 est, boulevard Dorchester, Montréal. \$3.00

# Les conditions de vie d'un "engagé" du seigneur Taschereau

Par Antonio DROLET

Bibliothécaire en chef  
Archives du Québec

---

L' "homme engagé", ou l' "engagé" tout simplement, est un personnage traditionnel dans le milieu rural québécois, et plusieurs romanciers lui ont fait une place, et souvent très honorable, dans leurs oeuvres, à partir de Philippe-Aubert de Gaspé, en passant par Antoine Gérin-Lajoie, Adjutor Rivard, Damase Potvin, Georges Bouchard, pour n'en mentionner que quelques-uns. Il ne manque pas de figurer dans *Maria Chapdelaine*. On lui donne d'ordinaire une personnalité fort pittoresque, sous un aspect bonhomme, une fidélité de bon chien, apparemment sans soucis et plutôt désintéressé. Cependant, il y a un autre côté à son portrait qu'il n'est pas du ressort des romanciers de nous faire connaître, et c'est celui qui touche à sa vie matérielle. Comment, en dehors des romans, l' "homme engagé" réussissait-il à vivre, sans "terre" à lui, avec un travail très souvent saisonnier, et rémunéré plus ou moins largement, c'est-à-dire, plutôt moins que plus, au temps où l'argent était "rare".

En homme d'ordre et bon administrateur de ses biens — éloge qu'on fit de lui après sa mort — le seigneur de Sainte-Marie-de-la-Beauce, Pierre-Elzéar Taschereau, qui vécut de 1804 à 1845, tenait des comptes journaliers fidèles et méticuleux. L'un de ses carnets de comptes nous permet maintenant de pénétrer dans le détail de la vie matérielle d'un "homme engagé" de l'époque 1830.

Le 11 avril 1833, Pierre-Elzéar Taschereau faisait l'entrée suivante dans son carnet de comptes:

"Laberge est entré à mon service  
le 11 avril (1833) au matin à 30 ch. par mois,  
il se nourrit, Je le loge et le chauffe et lui donne  
une vache l'été."

Les conditions d'engagement sont bien déterminées — et tout le long des pages du carnet, nous retrouvons la même exactitude et la même précision qui nous permettent de con-

naître non seulement les détails des paiements du salaire mais aussi nombre de renseignements sur les conditions de vie de l'“engagé” du seigneur Taschereau.

Le paiement des gages se faisait aussi bien en argent qu'en nature et, comme nous le verrons plus loin, beaucoup plus souvent suivant le dernier mode.

Voici, à titre d'échantillons, quelques-unes des inscriptions du livre de compte de Pierre-Elzéar Taschereau au sujet de Laberge:

		L	chelins	deniers
1834	Brought forward	5	4	8½
Juin 14	½ q. de farine	0	7	6
do. 17	à sa femme pr acheter du fil pr son surtout	0	0	5
do. 18	Laberge a gardé sur mon argent à Québec	0	1	1
26	gardé sur mon argent à Québec	0	0	3
Juillet				
1er	½ de farine	0	7	6

Et ainsi de suite, pendant des pages, pour une première année de travail (1833-34), alors que le compte est mis à date de la façon suivante:

29 déc.	montant de ses gages	18	0	0
	il a eu	19	4½	9½
		18	0	0
		1	4½	9½
1834				
Avril	balance de l'autre part	1	4	9½

Cette dernière entrée montrerait que Laberge chômait durant les mois d'hiver — de décembre à avril. Elle montre aussi ce fait qu'après 8 mois d'engagement, Laberge est en dette envers son employeur, qui lui a fait une avance de 1 £ 4½ chelins 9½ deniers. Les entrées au sujet de Laberge continuent jusqu'au 27 janvier 1835, alors que le total des paiements faits à son compte s'établit à 18 £ 18 chelins 2½ deniers, pour une période de huit mois — d'avril à décembre 1835, la période d'emploi.

Entre temps, Laberge a été malade le 10 mai 1835; le 15 septembre, il s'est acheté un poêle au coût de 1 £. Si le seigneur Taschereau tenait ses comptes dans un cahier, de son côté, Laberge tenait les siens, dans sa mémoire sans doute, et il obtient en novembre 1835, un remboursement d'un chelin pour la raison suivante:

“Je dois à Laberge 1 ch. qu'il dit avoir dépensé pour passage le 9 nov. 1833 pour St-Henry.”

Il s'agit du pont à péage sur l'Etchemin, et il est question de ces frais de “passage” à quelques reprises.

### *Les gages de Laberge et leur emploi*

D'après les conditions d'engagement, on peut évaluer le salaire de Laberge, pour 8 mois, à approximativement \$90.00 (18 livres), plus le logis, le chauffage et “une vache l'été”, dont il pouvait tirer non seulement du lait pour la consommation journalière, mais probablement aussi une certaine quantité de beurre pour la provision d'hiver.

Ce qui est le plus intéressant, c'est de connaître l'usage que Laberge faisait de ses gages, et la minutie des notes du seigneur Taschereau ne nous laisse pas ignorer les détails du budget domestique de son serviteur.

Tout d'abord, Laberge ne reçoit qu'une petite partie de ses gages en argent sonnant — soit en tout, pour une année 2 £ 2 ch., 1 denier (environ \$10.00), en divers versements, dont le plus élevé est de 10 chelins. Le reste est versé en effets — aliments, vêtements, et “frais de passage” sur le pont de Saint-Henry, lors de déplacements pour aller et venir à Lévis et à Québec, pour le compte de Laberge, car, nous l'avons vu plus haut, le seigneur remboursait les “passages”, lorsqu'il s'agissait de déplacements pour son service.

Ce mode de paiement en “nature” s'explique sans doute par les coutumes du temps, la situation du seigneur-patron, qui pouvait fournir directement certains articles (il mentionne une fois “mes mitaines”), au lieu de payer en argent, et peut-être aussi, lorsqu'il ne s'agit pas de choses qu'il fournit lui-même, d'une sorte de paternalisme bien entendu, par lequel il veillait à ce que l'argent versé à son employé fut employé à fins utiles. Quoi qu'il en soit de ces diverses condi-

tions, la précision des comptes tenus par Pierre-Elzéar Taschereau nous est bien utile pour établir comment et de quoi vivait un homme engagé, ainsi que sa famille, à l'époque des années 1833 à 1835.

### *Les frais de nourriture*

Comme on peut s'y attendre, les aliments contribuent pour la plus grande partie des dépenses, soit 10 £ 10 chelins, par année. La farine apparaît comme l'aliment de base: c'est l'époque du "pain de ménage" cuit dans chaque famille, c'est ce qui explique la quantité considérable de farine dépensée en une année — soit 11 quintaux <sup>(1)</sup> ou 1,100 livres, pour une somme de 10 £, 1 ch., à des prix variant de 15 à 17 chelins 6 deniers le quintal. Les légumes ne sont représentés que par les "patates", environ 7½ minots, pour un an, d'une valeur de 15 chelins. La viande comprend du boeuf pour 2 £ 4 ch., 1 d., à 3½ deniers la livre (environ 0.07½ cents); du lard, pour 9 chelins, y compris 2 "pattes de cochon"; une demi-douzaine de tourtes, payées le 6 août 1835, 6 deniers. La belle époque où la tourte, oiseau maintenant légendaire, pouvait se trouver et se manger à si bon marché!

D'après les récits qu'on a fait de la chasse à la tourte, on la tuait à coups de bâton, tant elle était abondante et peu craintive. Ajoutons, au chapitre de la viande, la mention d'"une tête de vache", d'une valeur d'un chelin, et "un mouton", à 2 chelins. Le sucre, probablement d'érable, est le dernier aliment mentionné, pour une quantité annuelle de 23 livres, au coût de 7 chelins 8 deniers.

### *Les vêtements*

Le vêtement absorbe pratiquement le reste des paiements en nature, et c'est la chaussure qui en prend la plus grande partie — plus précisément les "souilliers (sic) sauvages" faits, comme leur nom l'indique, et une entrée au livre de comptes le dit clairement, par "la sauvagesse", qui reçoit pour la façon 7½ deniers, soit 0.15 cents. Le prix de la paire varie, suivant qu'il s'agit de souliers pour Laberge, ou pour "Eléonore", sans doute le nom de sa femme. La famille de Laberge en use cinq paires dans l'année — soit 3 paires pour l'homme, à 2 chelins 6 deniers l'une, une autre paire pour sa femme, à

(1) 11 sacs de 100 livres.

2 chelins 3½ deniers, et une pour "Edouard", probablement l'enfant du couple; le 29 octobre, Pierre-Elzéar note

"1 paire de souilliers pour Edouard, mais  
Je les donne."

Vient ensuite du tissu, 3 verges de toile et coton, "5 aunes d'étoffe", pour une somme 1 £ 7 chelins 6 deniers, de la "laine cardée", pour 3 chelins 3 deniers, un "gilet de futaine", 4 chelins 7 deniers, et 5 deniers pour les "12 boutons" du gilet, voilà ce que le patron de Laberge paie en fait de vêtement au compte de son serviteur et de sa famille, au cours de la première année de son emploi. L'année suivante, le 17 juin 1834, un paiement de 5 deniers sera fait "à sa femme pour acheter du fil pour son surtout", puis le 20 novembre suivant, nous trouvons pour

	L	ch.	d.
"façon paire de culottes	0	1	10
id. paire de cannessons	0	0	10
id. 1 autre pre de culottes	0	2	6
et en avril 1835,			
"pr 1 3ème paire de culottes	0	0	8
mes mitaines	0	1	0
et un peu plus tard			
"1 pre de bottes	0	3	0

#### *Autres dépenses*

En plus des aliments et des vêtements, Laberge reçoit aussi du savon, et de temps à autre, sans doute lors de déplacements au service de son seigneur et patron, les frais de passages sur le pont de Saint-Henry, pour lui et sa femme. Avec ces menus frais, nous avons l'emploi du salaire, et pratiquement le budget domestique de Laberge. Le seul argent dont nous ne pouvons déterminer la dépense, est celui qu'il reçoit directement et dont il fait l'emploi lui-même. Le livre de comptes n'en dit rien, mais peut-être Laberge réussissait-il à mettre de côté quelques "coppes", ou encore se permettait-il quelque extravagance pour le tabac, consolation du canadien de toutes les époques, et particulièrement du plus dépourvu,

ou encore pour un cruchon de rhum, autre consolation fort en vogue alors et depuis.

Pour résumer le tableau de la vie d'un "engagé" de la région de la Beauce vers 1835, et nous basant sur les notes du seigneur Taschereau, on peut établir qu'il travaille 8 mois l'an, reçoit un salaire de \$90.00, plus le logis, le chauffage, le lait d'une vache; il est payé pour la très grande partie en nature, et touche à peu près \$10.00 en argent pour l'année. Il se nourrit surtout de pain, auquel il ajoute du lait, du boeuf, du lard, des pommes de terre, du sucre et du beurre tiré du lait de la vache donnée pour l'été. Il s'habille de laine, de toile, de coton, de "futaine", porte des souliers cauvages, c'est-à-dire sans talons.

Il a 4 mois par année qu'il peut employer à un autre travail. D'une année à l'autre cependant, il est en dette envers son employeur.

Cependant, il faut croire qu'à ce régime, il était com-  
plaisant et de bonne humeur; du moins, c'est ainsi que nous le décrivent la plupart de nos romanciers.

Antonio DROLET

**Holt, Rensfrew**  
*Company Limited*

LE PREMIER MAGASIN DE SPÉCIALITÉS DU CANADA



*Célèbre pour les Fourrures*  
*depuis 1837*



Place de l'Hôtel de Ville ainsi qu'au Centre d'Achat Ste-Foy

# La contribution du P. Paul Le Jeune aux Relations des Jésuites de 1650 à 1663 (a)

Par Le R. P. LEON POULIOT, S. J.

Montréal

## — IV —

### La Relation de 1651-1652

Le premier chapitre est du P. Paul Raguenaud. En sa qualité de Supérieur de la mission, il rédige, et, le 4 octobre 1652, il adresse au Provincial de Paris la notice nécrologique du P. Jacques Buteux, mis à mort par les Iroquois dans le Haut-Saint-Maurice, le 10 mai 1652. Il ajoute: "Je n'ai pu rien dresser que cette lettre pour la *Relation*. Les Pères, qui ne font que de retourner de leurs missions, m'ont rendu leurs mémoires trop tard. Je les envoie au P. Paul Le Jeune, Procureur de nos missions, qui les présentera à V. R. pour en être fait selon sa volonté. On ne peut tirer des sujets d'une bonne et sainte édification (1)".

Après cela, il n'y a guère de doute possible: Le P. Le Jeune est l'unique auteur des chapitres II-X., et c'est une contribution majeure à la collection des *Relations*. Mais s'est-il contenté d'utiliser les documents qu'il a reçus du P. Raguenaud, de les distribuer en chapitres et de titrer ceux-ci? Nous ne le croyons pas.

1 — *Il fait état de documents qu'il tient d'ailleurs*. En voici quelques exemples. S'agit-il de Tékoüerimat, chef Algonquin de Sillery, qu'il a si bien connu, il écrit: "Une dame française qui s'est fait sa voisine en ce pays-là, en parle en ces termes dans une lettre qu'elle a adressée à une personne de vertu et de distinction . . . (2)". Au sujet de Normanville, captif des Iroquois: "Une dame honorée pour sa vertu a écrit à quelque personne en France, qui avait connaissance du sieur de Normanville, qu'il semblait avoir eu quelque pressentiment de sa prise . . . (3)". Si, au chapitre IX, *De la guerre des Iroquois*, il publie une lettre qu'il a reçue de Tékoüri-

(a) B. R. H. vol. 68, 49-53.

<sup>1</sup> *RJ*, 1651-1652, 3.

<sup>2</sup> *Ibid.* 5.

<sup>3</sup> *Ibid.* 35.

mat, ce n'est pas comme l'année précédente, pour faire "voir la naïveté de ces peuples", mais parce qu'elle a ici valeur d'argument: c'est le témoignage d'un grand capitaine Algonquin sur la nécessité d'entreprendre sans retard une guerre à mort contre les Iroquois (<sup>4</sup>).

2 — *Il a le souci de placer les textes de l'année dans un contexte plus général.* Avant de citer ses sources, il lui arrive de reconstituer, grâce à son expérience du Canada, le milieu historique, géographique, psychologique et religieux où se sont déroulés les faits ou événements de 1651-1652 (<sup>5</sup>).

3 — *Comme la chose se faisait couramment à l'époque, il use de l'interpolation.* Quand il cite ses sources, et le P. Le Jeune le fait abondamment, il fait une pause, soit pour appeler par son nom une chose que le lecteur européen risque de ne pas assez bien comprendre, soit pour frapper une de ses formules dont il a le secret. "Et ces endroits, écrit-il, s'appellent portages, d'autant qu'il faut porter sur ses épaules tout le bagage, et le navire même, pour aller trouver quelque autre fleuve, ou pour éviter ces brisants et ces torrents"... "Mais, poursuit-il, venons au détail de notre voyage: "Je m'embarquai le 16 de mai pour ce voyage... (<sup>6</sup>)". Ailleurs, il décrit, d'après les mémoires qu'il a en main, les jeûnes du missionnaire et de ses compagnons pendant leurs longues courses; "Ce boucan fut leur unique mets". Mais il est bien permis de se demander si la suite n'est pas du P. Le Jeune: "L'on ne sait que c'est de pain, ni de vin, ni de sel, ni de sauce dans ces courses. Les travaux appellent l'appétit, et l'appétit est le meilleur cuisinier; tout est bon, tout est excellent dans ces rencontres (<sup>7</sup>)".

4 — *Le cas du chapitre X:* Ce chapitre en étonnera peut-être quelques-uns par sa longueur — 20 pages de l'édition de Québec — et par son contenu, notice nécrologique d'une religieuse Ursuline. Le Père Le Jeune a cru bon de le justifier: "La Mère de l'Incarnation, Supérieure du Séminaire des Ursulines de Québec en la Nouvelle-France, voulant con-

<sup>4</sup> *Ibid.* 36.

<sup>5</sup> Début du chapitre II sur la Résidence de Sillery, jusqu'à "Ajoutons quelque chose de ce qui s'est fait en cette Résidence et qui n'a point encore paru dans les autres Relations..." — Début du chapitre III sur Tadoussac, jusqu'à: "Les mémoires qu'on nous a envoyés cette année, 11-12. — Début du chapitre sur la mission abénaquise, jusqu'à: "Mais suivons les mémoires qu'on nous a communiqués sur ces voyages", 22-23.

<sup>6</sup> *RJ.* 1651-1652, 16.

<sup>7</sup> *Ibid.* 23.

soler ses soeurs sur la mort de la Mère Marie de Saint-Joseph, leur a envoyé un abrégé de sa vie, de sa mort et de ses vertus, j'ai cru que ce serait faire tort au public de renfermer ce trésor dans les seules maisons des Ursulines. J'en ai donc tiré la plupart des choses que je vais déduire dans ce chapitre<sup>(8)</sup>."

Un autre responsable de la *Relation* aurait attaché moins d'importance à ce sujet. Le Père Le Jeune avait des raisons de parler et de parler longuement de cette première compagne de la Mère Marie de l'Incarnation. Les vertus qu'elle avait pratiquées, les exemples qu'elle avait laissés, les grâces insignes dont elle avait été favorisée, appartenaient à la grande histoire missionnaire de la Nouvelle-France, ils méritaient mieux que l'oubli. Ayant été le directeur spirituel de la Mère Marie de Saint-Joseph, il était en état de corroborer le témoignage de la Supérieure de Québec, voire d'y ajouter quelques détails<sup>(9)</sup>.

Et comme il avait en divers monastères de France des filles spirituelles<sup>(10)</sup> qui étaient autant de lectrices de la *Relation* annuelle, il leur présente par le truchement de celle-ci un exemple de rare qualité et qui prend parfois les allures d'un petit traité de spiritualité. Qui oserait le lui reprocher aujourd'hui?

— V —

La *Relation* de 1652-1653

Le P. François Le Mercier en avait rédigé la lettre d'envoi, datée du 23 octobre 1653, et il adressait au P. Le Jeune "les mémoires de nos bonnes et de nos mauvaises aventures<sup>(11)</sup>". On comptait sans doute sur celui-ci pour rédiger le rapport annuel. Et c'est ce qui arriva. Mais comment? Le P. Le Jeune va nous le dire: "Le Père à qui on avait confié ces mémoires ayant été pris par les Anglais, le dix-septième du mois de décembre dernier passé, les soldats qui s'étaient por-

<sup>8</sup> *Ibid.* 37.

<sup>9</sup> Il n'est pas dans notre propos de signaler en quoi ce chapitre X peut différer du texte de Marie de l'Incarnation qui en est la source. Sur ce sujet on lira avec profit Dom Jamet: *Marie de l'Incarnation. Ecrits spirituels et historiques*, T. IV (Québec, 1939), 345-418.

<sup>10</sup> Au lendemain de sa mort, les amis du P. Le Jeune publiaient un recueil de ses lettres de direction (Paris, 1665). Réédité par le P. de Fressencourt au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>11</sup> *RJ.* 1652-1653, 1.

tés maîtres du vaisseau qui le portait, le fouillèrent et le pillèrent aussi bien que les autres . . . Ils ouvrirent tous les paquets, déplièrent tous les papiers, espérant trouver quelques pièces d'argent; mais se voyant frustrés de leurs espérances, ils en déchirèrent une partie, jetèrent l'autre en la mer, ou bien sur le tillac du navire, où tout le monde marchait pêle-mêle, les vainqueurs et les vaincus, les humiliés et les insolents. Le pauvre Père ramassa doucement ce qu'il put de lettres, de papiers et de mémoires. Les uns étaient en lambeaux, et les autres étaient sales, comme si on les eût retirés de la boue". Les vaincus sont conduits à Plymouth, d'où ils passèrent en France (12). Tel est le contenu du premier chapitre, dont la source orale est, croyons-nous, le P. Joseph-Imbert du Péron, le seul missionnaire que le *Journal des Jésuites* mentionne comme s'étant rendu en France, cette année-là (13).

Le P. Le Jeune n'a donc reçu de Québec que des "fragments de mémoires"; force lui est de compléter par d'autres sources. Et il est bien permis de penser que le P. du Péron a fourni de vive voix ou par écrit des renseignements capables de suppléer aux documents perdus, capables aussi de répondre aux justes exigences du P. Le Jeune, rédacteur de la *Relation*.

Celle-ci n'en est pas moins une belle réussite; et si quelqu'un en commençait la lecture par le chapitre II, il ne soupçonnerait guère le petit nombre et la piètre qualité des documents envoyés de Québec et parvenus jusqu'au P. Le Jeune. Il est très bien informé sur le grand sujet de l'année: les Iroquois, leurs incursions meurtrières aux Trois-Rivières surtout (14), leur défaite à Montréal (15), la prise et la délivrance du P. Poncet (16), les désirs et projets de paix que professent ces redoutables ennemis de la Nouvelle-France (17). Et dans le chapitre VIII, *La porte fermée à l'Évangile semble s'ouvrir plus grande que jamais*, il se laisse aller à de grands espoirs (18). Le chapitre VII, *La pauvreté et les richesses du pays* trace de la Nouvelle-France un tableau réaliste, mais non défaitiste; on y reconnaît le missionnaire-colonisateur que

12 *Ibid.* 2.

13 *JJ. éd. Laverdière*, 191. 10 nov. 1653: "le capitaine Pointel lève l'ancre, embarque le P. Joseph du Péron".

14 *RJ. 1652-1653*, 5-8.

15 *Ibid.* 3-5.

16 *Ibid.* 9-17.

17 *Ibid.* 17-24.

18 *Ibid.* 29-30.

fut autrefois le P. Le Jeune: "Pour ce qui est de la fertilité des terres, elles sont ici de bon rapport. Les grains français y viennent heureusement, et nous pouvons en cela nous passer de la France, quelque nombre que nous soyons ici. Plus il y aura d'habitants et plus serons-nous dans l'abondance<sup>(19)</sup>". Il a réservé au chapitre dernier, *Recueil tiré de diverses lettres apportées de la Nouvelle-France*, les menus faits dont la *Relation* est coutumière. S'il n'en dit pas davantage, c'est que les documents sont perdus; c'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut entendre la phrase suivante: "Il faudrait maintenant parler de la Résidence de Saint-Joseph de Sillery, de la Résidence des Trois-Rivières, de la mission de Sainte-Croix à Tadoussac, de la mission de saint-Jean en la nation des Porcs-Epics, de la mission des Abénaquis, des peuples appelés les Nipissiriniens, les Pistiking, les Algonquins de la Petite-Nation, et autres qu'on a commencé d'instruire en la foi; mais je n'ai pas assez d'instruction pour parler en détail de tous ces peuples et de toutes ces nations<sup>(20)</sup>". Simple mention, il ne pouvait honnêtement faire davantage, destinée à consoler les missionnaires intéressés et à rassurer les lecteurs sur le maintien et les progrès de la foi en ces différents endroits.

— VI —

La *Relation* de 1653-1654

Le P. François Le Mercier, qui, le 21 septembre 1654, signe la lettre d'envoi, est l'auteur des dix premiers chapîtres. Seul le dernier, *Remarques tirées de quelques mémoires et de quelques lettres venus du pays, est du P. Le Jeune*. Il n'est pas le moins important. On y assiste à la conversion *in extremis* du fameux capitaine Algonquin Tesseouehat, dit le Borgne de l'Ile<sup>(21)</sup>, et à la venue au Canada du premier contingent des Filles du Roi, dont le P. Le Jeune venge l'honneur déjà attaqué<sup>(22)</sup>.

On reconnaît le P. Le Jeune surtout à deux traits: aux formules bien frappées, qui sont comme sa signature et au souci qu'il a *d'être à la page*, de tenir ses lecteurs au courant des dernières nouvelles.

<sup>19</sup> *Ibid.* 29.

<sup>20</sup> *Ibid.* 32.

<sup>21</sup> *RJ.* 1653-54, 29.

<sup>22</sup> *Ibid.* 30.

1 — Une lettre lui apprend les efforts tentés par les Algonquins infidèles pour détacher Tékoüerimat de la foi. Avant de reconstituer, à la mode des Anciens, le discours-réponse de celui-ci, il écrit: “Mais ils trouvèrent une tête de fer, un coeur d’or, et une bouche qui jetait des foudres, bien qu’elle ne fût remplie que de miel <sup>(23)</sup>”.

2 — “Comme on achevait l’impression du dernier cahier de cette *Relation*, on nous a rendu un cahier qui porte que . . . <sup>(24)</sup>”.

— VII —

La *Relation* de 1654-1655

On sait qu’elle est la plus courte de la collection et qu’elle a pour titre: *Copie de deux lettres envoyées de la Nouvelle-France au Procureur des missions de la Compagnie de Jésus en ces contrées*.

Le manuscrit de la *Relation* rédigé au complet par le P. Le Mercier a, cette fois, franchi la mer. Mais il n’en est arrivé que de minces fragments à Paris. “Quantité de lettres, écrit le P. Le Jeune, et la *Relation* même des choses qui s’y sont passées depuis un an ont été perdues. Le messenger à qui on avait confié les paquets nouvellement arrivés a été volé entre La Rochelle et Paris.

Une boîte qui était remplie de papiers et de lettres a été brisée, et tout ce qu’elle contenait jeté çà et là par les voleurs. Le pauvre messenger a ramassé ce qu’il a pu et nous l’a apporté; c’est de là que nous avons tiré une partie du peu que nous allons dire <sup>(25)</sup>”.

Parmi ce “peu”, les deux lettres que publie le P. Le Jeune, et qui ont, elles aussi, leur histoire. Le navire auquel le P. Le Mercier avait confié la *Relation* devait lever l’ancre dans les premiers jours d’octobre, mais le départ a été différé jusqu’au 18. Dans l’intervalle, le P. Le Mercier reçoit deux lettres d’une brûlante actualité: les PP. Chaumonot et Dablon en route pour le pays des Iroquois, où à la demande de ceux-ci, ils jetteront les bases d’une fondation missionnaire, racontant l’heureux début de leur voyage et la sympathie que leur

<sup>23</sup> *Ibid.* 30.

<sup>24</sup> *Ibid.* 33.

<sup>25</sup> *RJ.* 1654-1655, 1.

manifestent leurs hôtes, hier encore persécuteurs de la foi. Le P. Le Mercier ne se tient pas de joie. La *Relation* et le courrier sont déjà empaquetés, prêts à partir. Il rédige alors ce qu'on appelle aujourd'hui deux exprès, deux nouvelles sensationnelles de dernière heure, et les adresse séparément au P. Le Jeune.

Le manuscrit de la *Relation* est trop incomplet pour être utilisé; mais les deux lettres du P. Le Mercier sont intactes. Elles seront la *Relation* de cette année.

Il reste au P. Le Jeune de les présenter: il dit la condition générale du pays; il rappelle les circonstances qui sont à l'origine de cette paix si prometteuse avec les Iroquois, puis il cède la parole au P. Le Mercier<sup>(26)</sup>. En guise de conclusion, il ajoute quelques mots qui sont dans le ton; il participe à l'enthousiasme qui règne en Nouvelle-France devant ce qui apparaît comme un miracle: la conversion prochaine des Iroquois. Et il s'efforce de le communiquer aux lecteurs des *Relations* (27). L'avenir dira qu'on avait trop espéré de cette paix. Quant au P. Le Jeune, et c'est lui qui nous intéresse ici, on ne peut lui refuser le mérite d'avoir, contre vents et marées, assuré la continuité des *Relations*.

## — VIII —

### La *Relation* de 1655-1656

Le P. Jean de Quen qui signe la lettre d'envoi, nous paraît être également l'auteur de la *Relation*. Un seul paragraphe doit être attribué au P. Le Jeune; et en l'insérant, il agit, et il ne s'en cache pas, comme Procureur de la mission. Voici les faits. A l'automne de 1655, les PP. Chaumonot et Dablon, répondant à l'appel des Iroquois Onnontagués, s'étaient rendus chez eux pour préparer les voies à une fondation missionnaire. Le *journal* du P. Dablon que publie le P. de Quen dit la sympathie avec laquelle les missionnaires furent reçus. Tant et si bien qu'au début de mars 1656, le P. Dablon se met en route pour Québec, où il sollicitera l'envoi immédiat de missionnaires chez les Onnontagués. Et il fut entendu au delà même de ses espérances. C'était donc un nouveau poste d'évangélisation qui commençait. Mais de cela la *Relation* ne soufflait mot, le journal du P. Dablon s'arrêtant avec son ar-

<sup>26</sup> *Ibid.* 3-5.

<sup>27</sup> *Ibid.* 5-6.

rivée à Montréal, et donc avant son arrivée à Québec où se prennent les décisions. Dans la lettre d'envoi, qui est du 7 septembre 1656, le P. de Quen se contente d'écrire: "Le succès de cette entreprise nous a donné de la crainte pendant tout l'hiver; mais le retour de l'un des Pères au printemps dernier, accompagné de quelques capitaines Iroquois, a changé cette crainte en quelque assurance qui nous fait espérer un bon succès de cette entreprise (<sup>28</sup>)".

Le courrier du P. Le Jeune, postérieur à la *Relation*, est plus encourageant. Il prévoit une fondation permanente en Iroquoisie; et c'est à la charité des bienfaiteurs qu'il fait appel, quand il écrit:

Vous remarquerez, s'il vous plaît en passant, qu'on a reçu des lettres nouvellement venues de Québec par le dernier vaisseau, qui portent que le P. Claude Dablon, dont nous venons de lire le journal, est retourné à Onnontagué avec le P. François Le Mercier, supérieur de cette mission, le P. René Ménard, le P. Jacques Frémin, le F. Ambroise Brouet et le F. Joseph Bourcier, qui vont joindre le P. Joseph Chaumonot demeuré dans le pays des Iroquois. Ils sont escortés d'une cinquantaine de braves Français, qui ont déjà commencé une bonne habitation au centre de toutes ces nations. Nous en verrons le succès l'an prochain, Dieu aidant. Les Pères demandent des ouvriers évangéliques et le secours des prières de ceux qui aiment le salut de ces peuples. Comme les dépenses qu'il faut faire pour soutenir une telle entreprise sont très grandes, si ceux qui professent de contribuer à la conversion des Sauvages voulaient soutenir cette mission, ils feraient un grand service à Dieu. On a baptisé en divers endroits, depuis quelque temps, plus de quatre cent-cinquante Sauvages, petits et grands, nonobstant les troubles et les obstacles de la guerre. Si on peut maintenir les prédicateurs de l'Évangile dans ces contrées, que j'appellerais volontiers le pays des Martyrs, on en baptisera bien davantage. *Fiat, fiat* (<sup>29</sup>).

<sup>28</sup> *Ibid. RJ, 1655-1656, 2.*

<sup>29</sup> *Ibid. 38.*

En plus de la construction de la résidence des Pères et de quelques chapelles, c'étaient 60 personnes qu'il fallait entretenir en Iroquoisie, et cela sans nuire aux autres missions qui existaient déjà. Le P. Le Jeune avait raison de prévoir que "les dépenses seraient très grandes"; et il aurait manqué à son devoir comme Procureur de la mission, s'il n'avait pas utilisé la *Relation* comme moyen de propagande pour pourvoir au temporel de la fondation iroquoise, si riche d'espérances.

Léon POULIOT, S. J.

*Gracieuseté de*

Tél.: 522-1535

## **LIBRAIRIE GARNEAU Ltée**

- Livres canadiens
- Littérature générale
- Livres religieux
- Livres techniques
- Livres d'art
- Jeux éducatifs, disques
- Papeterie

**Expositions de livres sur demande**

*Catalogues expédiés gratuitement*

47-49, rue Buade,

34 Ste-Anne, Québec 4e

# Bâtonniers du Barreau de Québec (1)

1937-1966

---

MM. GAGNON, Onésime, . . . . .	1937
BEDARD, J.-Ephraïm, . . . . .	1938
BILLY, Valmore A. de, . . . . .	1939
DORION, Charles-N., . . . . .	1940
MORIN, Louis, . . . . .	1941
BIENVENUE, Valmore, . . . . .	1942
DORION, C.-N. . . . .	1943
ALLEYN, Richard R., . . . . .	1944
CHOQUETTE, Fernand, . . . . .	1945
RIVARD, Antoine, . . . . .	1946
GUERARD, Jean-Marie, . . . . .	1947
POULIOT, Louis-Alphonse, . . . . .	1948
BOUFFARD, Paul-Henri, . . . . .	1949
LACROIX, Gérard, . . . . .	1950
DORION, Frédéric, . . . . .	1951
DUMOULIN, Jacques, . . . . .	1952
JOLI-COEUR, J.-Achille, . . . . .	1953
DORION, Noël, . . . . .	1954
LESAGE, Paul, . . . . .	1955
GALIPEAULT, Jean-P., . . . . .	1956
DROUIN, Ross, . . . . .	1957
LAPLANTE, Antonio, . . . . .	1958
FOURNIER, Georges-René, . . . . .	1959
PIGEON, Louis-Philippe, . . . . .	1960
LETOURNEAU, Roger, . . . . .	1961
LE BEL, Paul, . . . . .	1962
	octobre 1963
DROUIN, Mark, . . . . .	1963
TURGEON, Jean, . . . . .	1964
PREVOST Yves, . . . . .	1965
THIBAudeau, Roger, . . . . .	1966

*Communication de Jean-Jacques Lefebvre*

(1) Bâtonniers du barreau de Québec, 1849-1936, in: P.-G. Roy, *Les Avocats de la région de Québec*, Lévis, 1936, pp. 467-69.

# Le sénateur Pierre Fortin (1823-1888) son ascendance — ses alliés

Par Philippe CONSTANT

Montréal

“La vie des morts est dans le  
souvenir des vivants”. Cicéron.

---

Selon l'inévitable *Dictionnaire généalogique*... de C. Tanguay (<sup>1</sup>), quatre FORTIN seraient à la tige des familles canadiennes de ce nom :

1 — *Julien Fortin-Bellefontaine* (fl. 1621-1676), originaire de Mamers (Sarthe), qui épousa à Québec en novembre 1652 *Geneviève Gamache* (1635-1709 d. l'Islet); habitant le cap Tourmente, coseigneur de Beaupré et de l'Île d'Orléans (1657-1662), il céda ses parts de seigneurie à Mgr de Laval (<sup>2</sup>);

son fils, *Eustache* (fl. 1659-1736) marié en 1693 à *Louise Cloutier*, était major de milice du Cap S.-Ignace à son décès; le neveu de ce dernier — fils de *Charles-J.-B. Fortin* (fl. 1701-1741) marié circa 1723 à *Françoise Bélanger*, capitaine de milice de la paroisse de l'Islet dès 1738, y était aussi seigneur; lors de l'abolition de la tenure seigneuriale, partie de la seigneurie de l'Islet-Bonsecours avait encore nom fief *Fortin* (<sup>3</sup>);

on peut également présumer que *J.-B. Fortin* (fl. 1795-1840), député de Devon et l'Islet dix-huit ans, 1820-1838, s'y rattachait; celui-ci était l'aïeul de *L.-N. Fortin*, médecin, député de Montmagny à Québec, de 1876 à 1883;

enfin, c'est encore de *Julien Fortin-Bellefontaine* que descendait le juge *Thomas Fortin* (d. 1933) de la Cour supérieure, natif de S.-François de Beauce (<sup>4</sup>); il fut le père du peintre *Marc-Aurèle Fortin*;

2 — *François Fortin* (fl. 1639-1670), médecin, qui épousa à Québec en 1660 *Marie Jolliet* (fl. 1648-1670) — soeur

---

<sup>1</sup> I, 236; IV, 67-76;

<sup>2</sup> P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, 1927, I, 52-72;

<sup>3</sup> P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions*... III, 177;

<sup>4</sup> Eloi-Gérard, *Généalogies des comtés de Beauce*... IV, 157.

du découvreur *Louis Jolliet* — ; il s'est continué par sa fille, *Marie* (1670-1710), mariée en 1688 à *Louis Couillard de l'Épinay* (d. 1728), seigneur de Montmagny;

- 3 — *Louis Fortin* (fl. 1647-1683), originaire d'Évreux, marié à Montréal en 1672 à *Catherine Godin*, dont un fils, *René*, marié à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île en 1719 à *Madeleine Perrier*;
- 4 — Le Breton *François Fortin* (fl. 1650-1687), marié à Montréal en 1674 à la nièce de la Bienheureuse *Marguerite Bourgeois*, *Louise Somillard* (1660-1736 d. Rivière-des-Prairies), laquelle se remaria en 1690 à *J.-B. Fleuricour*, notaire<sup>(5)</sup>; sa descendance s'est continuée dans l'ouest de l'île de Montréal et en l'Île-Jésus;

PIERRE FORTIN (fl. 1715-1741)

MARIÉ, 1737, A FRANCOISE LE PALLIEUR

- 5 — Enfin le Normand *Pierre Fortin* (fl. 1715-1741), originaire de Rouen; marchand à Montréal, il épousa à Québec en mars 1737 *Françoise Le Pallieur* (fl. 1710-1751), fille de *Michel Le Pallieur* (1656-1733) notaire royal, et de *Catherine Jérémie* [*Aubuchon*] (1664-1744), la première herboriste<sup>(6)</sup>, soeur de *Catherine L.* (1689-1731), mariée en 1715 à *J.-B. Adhémar*, notaire, et de *François Le Pallieur* (fl. 1712-1739), notaire, 1733.

Le fils aîné homonyme de *Pierre Fortin* — petit-fils et neveu de notaires — né à Montréal en 1737, décédé avant 1796, épousa à Terrebonne en 1764 *Marie-Josephite Comparet* (fl. 1748-1796), fille de *François Comparet*, notaire<sup>(7)</sup>; il mourut à Lachenaie en 1783 — dont un fils, *Pierre* (1772-1859 d. Terrebonne), marié à S.-François-de-Sales, Île Jésus, en 1796 à *M.-Amable Rejero* (1776-1818)<sup>(8)</sup>; le dernier fils de *Pierre Fortin* et de *Françoise Le Pallieur*, *François-Jérémie* — et non *Herman* — né à Montréal en 1741, épousa d'abord à Terrebonne en juillet 1765 *Angélique Maisonneuve* (fl. 1743-1774); vingt-cinq ans plus tard, *François-Jérémie Fortin* se remariait à S.-Hyacinthe en février 1790 à *Marie*

<sup>5</sup> E.-Z. Massicotte *B.R.H.*, nov. 1933, p. 702;

<sup>6</sup> E.-Z. Massicotte, *BRH.*, nov. 1932, p. 643;

<sup>7</sup> E.-Z. Massicotte, *B.R.H.*, juil. 1929, p. 413;

<sup>8</sup> V. R. Masson, *Familles de Terrebonne*, Montréal, 1930, II, 956;

*Brunet* (fl. 1775-1820), fille de *Jacques B.* et d'*Elisabeth Dugas*. Il mourut avant 1820.

PIERRE FORTIN (d. 1868)

LE PERE DU SENATEUR

De cette dernière union naquit *Pierre Fortin* (1797-1868 d. Laprairie, inh. en l'église), peut-être né à La Présentation, près S.-Hyacinthe. En avril 1830, il contractait mariage à Verchères avec *Julie Duvernay* (1794-1873 d. Laprairie) — soeur aînée de *Ludger Duvernay* (1799-1852) universellement connu dans les annales canadiennes — fille de *Joseph-Marie Crevier-Duvernay*, qui se noya en 1820<sup>9</sup>), et de *Julie Robert de la Morandière* (1767-1824). Celle-ci — arrière-nièce de la désormais fameuse *Mme Bégon*<sup>10</sup>) — s'était remariée en 1822 à *Joseph Beauchamp* (1739-1825) — il avait 83 ans — qui fut un moment, 1809-1810, codéputé de Verchères [Surrey] avec le jurisconsulte *Pierre Bédard*.

Entrepreneur en menuiserie, *Pierre Fortin* s'établit à Laprairie dans les années 1830. C'est là que grandit sa famille. Doué d'une voix remarquable — et ce talent musical se transmet à ses descendants — il avait été le maître-chantre — comme l'on disait à l'époque — de l'église paroissiale de Laprairie.

On lui connaît quatre filles devenues adultes:

- 1 — *Rosalie* (1826-1879 d. Montréal), mariée à Laprairie en 1850 à *Alfred Gariépy* (d. 1849 Laprairie), patriote de 1837<sup>11</sup>), dont *Rosalie Gariépy* (1852-1923); elle épousa à Montréal en 1873 le docteur *Emery Lalonde* (1851-1925), qui fut député de Vaudreuil à l'Assemblée législative, près de dix années, 1892-1902, et *registrateur* [conservateur des hypothèques] de la Division-Est de Montréal; le *Dr Lalonde* était fils d'*Emery Lalonde* (d. 1888) de Ste-Marthe, également député de Vaudreuil de 1871 à 1882; de l'union *Lalonde & Gariépy*, une fille, *Rosalie*, mariée à Rigaud en 1901 à *Stephen McMillan* — petit-fils de *Donald McMillan* (d. 1876) premier dé-

<sup>9</sup> C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*... III, 201;

<sup>10</sup> V. Sa correspondance, *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q. pour 1934-35*, pp. 1-277;

<sup>11</sup> *Ivanhoe Caron, Rapport de l'Archiviste de la P. de Q. pour 1925-26*, pp. 149, 230;

puté de Vaudreuil à la Chambre des Communes en 1867  
— était professeur de chant autour de 1920;

- 2 — *Julie F.* (1830-1907) née à Verchères, décédée à Montréal, épousa à Laprairie en novembre 1855 *Edouard [Amyot] Villeneuve* (1831-1880 d. Montréal), fille de *Jacques V.* (d. 1857) et de *Mélanie Dupré* (d. 1886);

le plus jeune frère d'*Edouard Villeneuve*, *Alphonse* (1843-1898) ordonné prêtre à 30 ans, publia en 1872 une étude de controverse, la *Comédie infernale*;

La fille aînée de *Julie Fortin* et d'*Edouard Villeneuve*, *Hortense* (1858-1931 d. Montréal) fut une chanteuse réputée;

leur fils aîné, *Georges* (1862-1918) né à Montréal, décédé à Québec, médecin psychiatre, fut surintendant médical du grand hôpital S.-Jean-de-Dieu de Montréal;

le cadet *Edouard Villeneuve* né en 1860, épousa en 1883 *M.-Georgianna Kernick* (1862-1936), fille de *Georges Hick Kernick* (1823-1902), député-prototaire en chef de la Cour supérieure de Montréal et de *Joséphine-Caroline Roy* (1881);

un troisième, *Alphonse* (1864-1921), né et décédé à Montréal, capitaine à la première grande guerre (1914), avait épousé à Montréal en 1891 *Ann L. Bolger*, dont *Géralda*, mariée, 1923, à *Thomas Fergie* (d. 1959); de ces derniers, une fille, *Mary Fergie*;

enfin le dernier, *Pierre-J.-Bte*, né en 1869, marié en 1894 à *Clara Henley* <sup>(12)</sup>;

- 3 — *Hortense F.* (fl. 1834-1875) née à Laprairie, — elle eut pour marraine sa tante, *Reine Harnois*, épouse de *Ludger Duvernay* — épousa d'abord à Laprairie en 1853 *Denis Leduc* (1822-1869 d. Montréal), originaire de S.-Grégoire de Nicolet,

dont le fils, *Napoléon* (1860-1889 d. Montréal), marié à *Joséphine Béliveau*, fut le père de Me *Paul Leduc*, né à Montréal l'année du décès de son père

<sup>12</sup> P.-G. Roy, *La Famille Lecompte-Dupré*, Lévis, 1941, pp. 60-62;

(1889); avocat, 1911, député d'Ottawa, 1934, ministre des Mines de l'Ontario, Me *Paul Leduc* fut le premier Canadien de langue française — le seul? — à avoir été (1940) procureur général de la province d'Ontario; il a terminé sa carrière comme greffier de la Cour suprême du Canada<sup>(13)</sup>;

et une fille, *Hortense L.*, mariée à Montréal en 1882 à *Frantz Jehin-Prume* (d. 1889)<sup>(14)</sup>, veuf, à ce moment, de l'artiste lyrique *Rosita Delvecchio*<sup>(15)</sup>;

*Hortense Fortin*, veuve *Leduc*, se remaria à Montréal en 1874 à *Oscar Martel*, violoniste réputé<sup>(16)</sup>; selon le *Dictionnaire biographique des musiciens canadiens*, *Oscar Martel* et sa femme seraient allés vivre à Chicago; y moururent-ils? L'auteur ici croit se rappeler que feu le juge *E.-F. Surveyer* en a parlé quelque part, mais où?

#### LE Lt-COLel JULIEN BROUSSEAU (1837-1912)

- 4 — enfin *Philomène F.* (1837-1887 d. Laprairie, inh. ds l'église), née à Laprairie, mariée à Laprairie en 1857 à *Julien Brosseau* (1837-1912), né et décédé à Laprairie; dont trois fils, *Jean Ulric* et *Georges B.*, et une fille, *Marie-Julienne Brosseau*, mariée à Laprairie en 1880 à *Horace-Amédée Lafond*, médecin, de Montréal, fils d'un instituteur de S.-Blaise (S.-Jean).

*Marie-Louise* (1870-1948 d. Laprairie), mariée a) en 1902 à *Joseph Forget-Depatie* (d. 1906), architecte, le frère de *Marie F.* qui, mariée au *Dr Louis Désy*, fut la mère, entre autres, de l'ambassadeur *Jean Désy* (d. 1960); b) à Montréal en 1909 à *Eugène de Lorimier* (d. 1932)<sup>(15a)</sup>.

*Julien Brosseau* eut une carrière des plus remarquables. Avant la construction du pont Victoria (1858), les bateaux-traversiers — les *ferry-boat* comme on dit en France — étaient fort nombreux entre la rive sud et Montréal.

<sup>13</sup> V. *La Famille Leduc*, MEMOIRES, SOCIÉTÉ GÉNEALOGIQUE ... Novembre 1961, pp. 257-8;

<sup>14</sup> Soeurs de Sainte-Anne, *Dictionnaire biographique des musiciens canadiens*, Lachine, 1935, p. 254;

<sup>15</sup> Soeurs de Sainte-Anne, *Dictionnaire ... ibid*, p. 290;

<sup>16</sup> Soeurs de Sainte-Anne, *Dictionnaire ... ibid*, p. 199;

*Julien Brosseau*, qui n'avait que vingt ans à son mariage, avec, déjà, la qualité de capitaine du traversier l'*Aigle*, était fils de *Julien Brosseau* (1811-1857), né et mort à Laprairie, et d'*Emerance Robidoux*, mariés à S.-Constant de Laprairie en 1836. Son père était mort en cette même année, 1857. Sa mère — fille de *Joseph R.* et d'*Archange Denaut* — vécut quasi nonagénaire (d. 1891 Laprairie).

## UNE FAMILLE D'OFFICIERS

Puisque l'occasion s'y prête, établissons brièvement cette lignée.

Son grand-père, *Louis Brosseau* (1775-1830 d. Laprairie) était veuf d'*Archange Bourassa*, quand il se remaria à Laprairie en 1801 à *Marguerite Dupuis* (1787-1812), décédée dans la vingtaine, fille de *Jean D.* et de *Marie Hébert*. Il prit en 1816 une troisième épouse, *Françoise Forton* — fille de *Jean Forton* (d. 1828, Laprairie), et de *Geneviève Boucher-Belleville* (d. 1817- — dont une soeur, *Victoire F.* (d. 1828, mariée à *Pierre Brosseau*).

Son bisaieul, *Louis Brosseau* (1735-1810 d. Laprairie) était allé prendre femme à Chambly (juin 1769) en s'alliant à *Marie-Louise Fréchette* (1743-1822 d. Laprairie. Celle-ci, née à Québec — fille d'*Etienne F.* (d. 1798 Chambly) et d'*Anne Guillot* (d. 1781 Chambly) — était veuve de *Jacques Dorion*.

Le cadet de *Louise Fréchette-Brosseau, J.-B. F.*, marié à Chambly en 1772 à *Anne Hodiesme*, fut le père de *Joseph Fréchette* qui épousa en 1804 *Michel Patenaude*, la bisaieule de l'hon. *E.-Léon Patenaude* (d. 1963) Lt-gouverneur de la province (1934) <sup>(16a)</sup>.

Enfin le trisaieul de *Julien Brosseau, François Brosseau* (1710-1739) <sup>(17)</sup> avait épousé à Laprairie en 1729 *Marie-Joseph Leber* (1703-1780 d. Laprairie, inh. ds l'église) fille de *François Leber* (1673-1753) — un temps "commandant de toutes les milices de Laprairie" — et d'*Anne Magnan* (d. 1760).

*Julien Brosseau* — l'époux a) de *Philomène Fortin* b)

<sup>16a</sup> V. *Revue du Barreau*, juin 1963, 358;

<sup>17</sup> C. Tanguay, *Dictionnaire*... II, 482;

d'*Anne Normand* — fut huit ans maire de Laprairie, de 1876 à 1884. Il devint également (1897) régistrateur du comté et il l'était encore à son décès (1912).

Il prit, en son comté, la tête de la construction des routes macadamisées. Bien avant l'adoption, le 3 avril 1912, de la loi des bons chemins, il y eut, à Laprairie, le Chemin Brosseau, qui franchissait la Commune, en direction de la Côte Sainte-Catherine et de la paroisse de S.-Constant. Il fut exproprié en 1916 <sup>(18)</sup>.

Organisateur, en 1880, du 85<sup>e</sup> régiment — officiellement le 85<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de ligne, depuis le Régiment de Maisonneuve — *Julien Brosseau* le commanda douze ans <sup>(19)</sup>.

Ce bataillon était originairement formé de six compagnies, dont deux de Montréal, une de S.-Jérôme, une de Longueuil et deux de Laprairie. Chose singulière, il compta à son état-major trois officiers de marine, y compris le colonel. La compagnie de Longueuil était commandée par *F. Vincent*, capitaine du vapeur *Longueuil*; l'une des compagnies de Laprairie, eut pour commandant *Hyacinthe Sylvestre*, et l'autre *Toussaint Bourassa*, alors capitaine du vapeur *Laprairie*.

#### *Le capitaine Toussaint Bourassa (1852-1926)*

Né à Laprairie en 1852, *Toussaint Bourassa* — qui se maria en sa paroisse en 1873 à *Joséphine Brosseau* — l'un des hommes remarquables de sa génération, d'une distinction accomplie, était un colosse de plus de six pieds deux pouces. Il finit sa carrière comme maître de port à Montréal <sup>(20)</sup>. Il y mourut en 1926.

*Julien Brosseau* se remaria à Trois-Rivières vers 1890 à *Anne-Alphonsine Normand* (1859-1943 d. Laprairie), veuve de *J.-F. Bureau*, avocat (1870), dont elle avait un fils, *Ernest* [il était présent à la sépulture de sa mère.].

<sup>18</sup> Loi du 22 décembre 1916, Québec 7 Geo. V, ch. 7;

<sup>19</sup> Benjamin Sulte, *Histoire de la milice Canadienne-Française*, Montréal, Desbarats 1897, chap. II, pp. 105-106;

<sup>20</sup> *B.R.H.*, p. 19.

LES Lts-COLEls CHARLES-AUGUSTE  
ET PAUL BROSSÉAU

De ce second mariage de *Julien Brosseau*, deux fils, *Charles-Auguste B.*, né à Laprairie en 1891, et *Paul Brosseau*, né à Laprairie en 1897 — ce dernier eut pour parrains *François-J. Bisailon*, avocat et *uxor Susanne Fortin*.

L'aîné, *Charles-Auguste*, officier au fameux bataillon *Princess Pat[ricia]* à la première grande guerre, fut blessé à la ligne Hindenburg; officier de liaison entre les armées anglaises et françaises, il en revint croix de guerre et décoré de la main du maréchal Foch;

il devint de 1930 à 1934 commandant du régiment de Maisonneuve, dont son père avait été l'organisateur cinquante ans auparavant;

comptable dans la vie civile, le Lt-col'el *C.-A. Brosseau* épousa à Montréal en 1936 *Léonie Meunier*; est décédé à Montréal le 8 octobre 1965; il eut les honneurs militaires à ses obsèques tenues à Saint-Viateur d'Outremont; inhumé à Laprairie.

Le Lt Col. Paul Brosseau, son frère, commanda en 1940 le camp de Saint-Jérôme de Terrebonne, où défilèrent des milliers d'hommes; il s'est marié à Grand Rapids, Michigan, en novembre 1929 à *Mary Bernice Murphy*, dont deux filles.

PIERRE FORTIN (1823-1888)

*Médecin, navigateur, officier, homme politique*

Le 14 décembre 1823 à Verchères naissait du mariage de *Pierre Fortin* et de *Julie Duvernay* précités, *Pierre[Etienne] Fortin*. Il eut pour parrains *Etienne Gauvreau* et *uxor*, sa tante *Hortense Duvernay* (1863).

*Pierre Fortin* eut une carrière fort remplie.

Elève de rhétorique au Collège de Montréal en 1841, il y était le condisciple, entre autres, de:

*Thomas Hurteau*, de Contrecoeur, qui devint en 1849 curé de S.-Lin — où grandissait *Wilfrid Laurier* —, en 1867, de Repentigny, de S.-Constant en 1868, de S.-Hubert en 1878;

<sup>21</sup> MEMOIRES, SOCIÉTÉ GÉNEALOGIQUE... juillet 1964, p. 152;

*Joseph Lenoir*, l'un de nos premiers lyriques (21);

*Maximilien Bibaud*, fondateur d'une école de droit et publiciste fécond;

Enfin *Mathias Kaldenback*, de Boston.

*Pierre Fortin* reçut sa licence de médecine en 1845, la même année, nommément, que *Philéas Verchères de Boucherville*, que son coparouissien de Laprairie, *Pierre-Edouard Brosard* (d. 1892). *Joseph Auspice Mignault* de Chambly, devenu le père du juriste *Pierre-Basile Mignault* (22), *Jean Lukin Leprohon* (1900), de Montréal, dont l'épouse *Rosanna Mullins* — dans les lettres: *Mme Leprohon* — révéla un talent d'écrivain précoce, son oeuvre la plus connue est le *Manoir de Villeraï* — ; de *Remi-Ferdinand Rinfret-Malouin*, qui fut plus de quinze ans, 1874-1891, député de Québec (23).

En avril 1849, *Pierre Fortin* leva à Laprairie un escadron et vola au secours du gouvernement atterré par l'émeute et qui vit incendier le parlement à Montréal. Il y assura l'ordre de la ville près d'une année (24).

Capitaine de *la Canadienne*, il patrouilla longtemps le golfe Saint-Laurent à la poursuite des voiliers yankees, qui se livraient à la maraude dans les eaux territoriales canadiennes. Ses rapports à cet effet, publications officielles du temps, sont fort captivants.

Député de Gaspé en 1867, il devint commissaire des terres de la couronne en 1873, et président de l'Assemblée législative de Québec en 1875; encore député de Gaspé à la Chambre des Communes, 1878 à 1887, alors qu'il fut nommé sénateur. Décédé le 5 juin 1888, il fut inhumé dans l'église de Laprairie près de ses père et mère.

Il laissa une fille, *Susanne* (1851-1929 d. Montréal), qui épousa à Laprairie le 1er février 1877, *François-Joseph Bisailon* (1851-1923), avocat en 1877, bâtonnier de Montréal en 1910 (25). Invité à ce titre au centenaire de la réorganisation du Barreau de Paris (1910), dont il a publié la relation (26), c'est à lui que l'on doit l'initiative d'une délégation

<sup>22</sup> *B.R.H.*, avril 1946, p. 52;

<sup>23</sup> *Revue du Barreau*, nov. 1962, pp. 570-572;

<sup>24</sup> *Il y a cent ans Montréal a perdu la Capitale du Canada*, La PRESSE, 23 avril 1949, p. 26;

<sup>25</sup> Francis-J. Audet, *B.R.H.*, mars 1941, p. 116;

<sup>26</sup> *Conférence solennelle de fin d'année, 29 avril 1911, du Barreau de Montréal*, sous la présidence du Bâtonnier Me François-J. Bisailon, Montréal, 1911.

du Barreau de Paris à l'ouverture des tribunaux québécois de septembre et qui s'est continuée depuis. Incidemment, c'est de feu Me *René Faribault* (d. 1940), notaire, que le soussigné apprit que *François-Joseph Bisailon* avait été, plus de vingt ans, le conseil juridique de son aieul paternel (1919), administrateur de succession.

Par sa fille, *madame Bisailon*, le sénateur *Fortin* est l'aieul nommément de:

*Hector Bisailon* (1878-1919 d. Montréal) avocat en 1900, marié en 1902 à *Hectorine Barbeau*, fille d'*Henry Barbeau*, banquier et économiste, et de *Joséphine Varin*;

*Pierre-Roannès Bisailon* (1880-1928 d. Montréal) qui fut le dernier éditeur du vieux journal montréalais la *Minerve*, aussi lieutenant-colonel du 85<sup>e</sup> bataillon, aujourd'hui le Régiment de Maisonneuve; marié à Montréal en 1904 à *Jeanne Lefort*, leur fils, *François*, marié en 1936 à *Marguerite Duchastel de Montrouge*, était aussi It-col pendant la guerre de 1940;

*Béatrice Bisailon* (1884-1956 d. Montréal), mariée, 1906, au fils du sénateur *F.-L. Béique*, *Louis-Joseph Béique* (d. 1936), dont nommément, un fils, Me *Jacques Béique*, avocat (1934) de Montréal; l'auteur de ces lignes eut l'honneur de voir *Mme B. B. Béique* à son bureau et en sa belle demeure de Ville La Salle, au lendemain de l'article précité: *Il y a cent ans Montréal a perdu la Capitale du Canada*; des yeux bleus plus expressifs, un visage plus ouvert, une physionomie plus avenante, et plus racée mais de l'air qui n'en a cure, il en fut bien peu.

*Damase Potvin* a consacré au sénateur *Fortin* un ouvrage biographique, intitulé le *Roi du Golfe*, 1952, mais il ne semble pas qu'il ait connu sa lignée.

Une de plus à l'acquis public.

Philippe CONSTANT

---

PRESIDENTS — GENERAUX  
de la  
SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUEBEC  
1842 à 1966

Dr Pierre-Martial Bardy	1842
L'honorable René-Edouard Caron	1842-1852
L'Honorable Louis Panet	1853-1854
Le Commandeur Louis de Gonzague Baillargé	1855-1859
Dr Pierre-Martial Bardy	1859-1861
Sir Hector Langevin	1861-1863
L'Honorable Isidore Thibaudeau	1863-1864
M. Pierre-Gabriel Huot	1864-1865
M. Georges-Honoré Simard	1865-1866
M. Joseph-Etienne Bolduc	1866-1867
M. Jacques-Philippe Rhéaume	1867-1869
L'Honorable P.-J.-Olivier Chauvreau	1869-1871
Sir Charles-Alph-Pantaléon Pelletier	1871-1873
L'Honorable Joseph Cauchon	1873-1875
M. C. J. L. Lafrance	1875-1877
M. Théophile Ledroit	1877-1879
M. Jacques-Philippe Rhéaume	1879-1881
M. Siméon Lesage	1881-1883
L'Honorable Alexandre Chauveau	1883-1885
M. Honoré-Jean-Baptiste Chouinard	1885-1887
L'Honorable Amédée Robitaille	1887-1889
L'Honorable Jules Tessier	1889-1891
M. Jean-Baptiste Caouette	1891-1893
M. Joseph-Ferdinand Peachy	1893-1895
M. Roch-Pascal Boisseau	1895-1897
Sir Adolphe-Basile Routhier	1897-1898
M. Philéas Huot	1898-1899
L'Honorable Albert Malouin	1899-1901
Sir Thomas Chapais	1901-1903
Dr Albert Jobin	1903-1905
L'Honorable Adélarde Turgeon	1905-1909
L'Honorable Cyrille-F. Delage	1909-1910
Dr Ph.-H. Bédard	1911-1914
L'Honorable Adjudant Rivard	1914-1915
M. J. E. A. Pin	1916-1918
M. J.-E. Prince	1918-1920

Dr Emile St-Hilaire	1920-1921
L'Honorable Louis Létourneau	1921-1924
M. Simon Lapointe	1925-1926
M. C. J. Magnan	1926-1927
M. Téléphore Verret	1927-1928
Dr Jules Dorion	1928-1929
M. Louis-Alphonse Pouliot	1929-1930
M. J. A. Paradis	1930-1932
M. Maxime Morin	1932-1933
Dr Arthur Leclerc	1933-1934
M. Léo Pelland	1934-1935
M. J.-Arthur Gravel	1935-1936
M. Ernest Drolet	1936-1938
M. Philippe Méthé	1938
Notaire Henri Boisvert	1938-1939
M. Edouard Coulombe	1939-1944
M. Rodolphe Laplante	1944-1945
M. Alphonse Désilets	1945-1947
Me Wheeler Dupont	1947-1948
M. J. Lucien Gagné	1948-1950
M. Henri Lallier	1950-1952
Me Armand Maltais	1952-1956
M. Georges E. Daigneault	1956-1958
Me Gabriel Pelletier	1958-1959
M. Dr Pierre Dupuis	1959-
M. Emilius Jobin	1959-1961
Dr J. L. Boulet	1961-1964
M. Gilles Desmarais	1964-

*Communication de Madame Paul Duchesneau*

---

# DOCUMENTS

---

## CONCESSION POUR LES SAUVAGES DE SILLERY.

“du 2<sup>e</sup> Aoust 1646”

(Archives du Séminaire de Québec, Doc. Faribault, no 52)

### REMARQUES

*Ce document original, appartenant à la précieuse collection Faribault, semble avoir échappé jusqu'ici aux historiens. Même l'incomparable Joseph-Edmond Roy affirme, dans son Histoire de la seigneurie de Lauzon (volume 1, page 69), que la première concession faite aux Jésuites sur la côte sud le fut en 1648, le premier août, à l'endroit de la Pointe-Lévy dénommé la “cabane des Pères”.*

*Comme les Jésuites ont obtenu par la suite, pour leurs néophytes, des concessions de terres plus précises, plus étendues et peut-être mieux situées, il n'est pas trop surprenant qu'ils ne parlent jamais de ces trois terrains primitifs. Leur Journal lui-même n'en souffle mot ni au moment de leur concession ni dans les années suivantes.*

*Nous sommes un peu embarrassé pour identifier le “petit Sault de la Chaudière” dont il est question dans le document. Le fait est que l'on n'en parle à nulle part ailleurs. La nomenclature géographique était encore instable. Champlain, sur sa carte de la Nouvelle-France, édition de 1632, avait dénommé “rivière des Etchemins” ce qui était évidemment la rivière Chaudière actuelle. Quant à la rivière Etchemin d'aujourd'hui, il l'appelait “rivière Jeannin”. Comme cette dernière rivière, juste en face de Sillery, est la plus rapprochée de la rivière Chaudière, c'est tout probablement d'elle qu'il s'agissait alors, sous le vocable transitoire de “petit Sault de la Chaudière”. Elle aussi fait une chute, un saut de quelque importance, avant de se jeter dans le fleuve.*

*Enfin, nous considérons comme une précieuse information les deux noms accolés: “Sault de la Caudière ou rivière Bruyante”. Non seulement c'est la plus ancienne mention, à notre connaissance, du nom de Chaudière; mais son identification explicite avec la rivière Bruyante fait disparaître une incertitude dont Joseph-Edmond Roy lui-même n'a pas réussi à sortir.*

Honorius PROVOST, ptre.

“CONCESSION POUR LES SAUVAGES DE SILLERY.”

“du 2<sup>e</sup> Aoust 1646”

(Archives du Séminaire de Québec, Doc. Faribault, no 52)

*Charles Huault de Montmagny* Chlier de l'ordre de Saint Jean de Hierusalem, Gouverneur et Lieutenant pour Sa Majesté en toute l'estendue du fleuve Saint Laurens de la Nouvelle France, rivières et lacs y descendans et lieux qui en dependent. Sur ce qui nous a esté représenté par le Reverend père Hierosme Lalemant Superieur des Missions de la compagnie de Jésus en la Nouvelle France, Qu'en la distribution des terres qui se faisoient es environs de Quebeq, Il seroit a propos d'en reserver une part et portion pour l'usage des sauvages qui y sont habituez, et ce le plus commodement pour eux qui se pourroit, eu esgard au bien qui a esté recogneu le plus propre, pour leur instruction, et pour leur arrest et établissement. Ayant esgard aladite representation et inclinant a accorder lad. requeste comme la jugeant juste et raisonnable, Avons accordé et accordons par ces presentes (soubz le bon plaisir de Messieurs de la compagnie de la Nouvelle France) Ausdicts sauvages habituez, — *premierement* les terres qui sont au dessus du costeau de leur demeure en l'ance de Saint Joseph dicte de Sillery, lesquelles terres, sont bornez scavoir d'un costé la route de puiseaux, d'autre costé un ruisseau qui les separe d'avec celles des reverends de la compagnie de Jesus, d'un bout la grande route qui va de Quebeq au cap rouge, d'autre bout le fleuve Saint Laurens; *Seco<sup>n</sup>dement* leur accordons un quart de lieue sur la riviere a commencer en suite de la concession de Thomas Hayot sur autant de profondeur de terre qui se trouvera jusques a la susdite grande route ou chemin qui va de Quebeq au cap rouge; *Plus* leur accordons au dela de la riviere vis a vis de Sillery, les terres qui sont compris entre le lieu appellé le petit Sault de la Chaudiere et ce qui est appellé le Sault de la Chaudiere ou riviere Bruyante (soubz le bon plaisir de qui il appartient). Toutes lesquelles terres, seront laissées pour l'usage des susdicts sauvages, soubz la devotion et conduite du susdict Reverend pere Superieur des Missions de la compagnie de Jesus et ses successeurs, En sorte que les Sauvages n'en puissent disposer sans leur consentement. Et d'autant que c'est la coutume des sauvages, qu'aprez qu'ils ont quelques années cultivé leurs terres ils les abandonnent sans autre culture, il sera

pourveu par le dict Reverend pere Hierosme Lalemant, Superieur et ses successeurs, a les faire valloir au proffit des sauvages en la meilleure façon qui se pourra, soit en y faisant des fermes, soit en vendant le fond, et employant le prix a l'achapt de quelque autre fond propre a l'usage des sauvages Soit en quelque autre façon et maniere qui se pourra plus avantageuse aux sauvages/Faict au fort Saint Louis de Quebeq le deuxiesme jour d'aoust mil six cens quarante six/

(signé) C Huault de Montmagny

Par commandement de Monsieur le Gouverneur,

(signé) Tronquet (avec paraphe)

*Charles Huault de Montmagny* Chlier de l'ordre de Saint Jean de Hierusalem, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté en toute l'estendue du fleuve Saint Laurens de la Nouvelle France rivières et lacs y descendans et lieux qui en deppendent. Aprez le rapport que nous a faict le Sieur Jean Bourdon Ingenieur et arpenteur en ce pays, de s'estre transporté ce jourd'huy (avec le Reverend pere Hierosme Lalemant Superieur des missions de la compagnie de Jesus en ce pays de la Nouvelle France, et avec les nommez Noel Tek8erimat ou Negabamat, Charles Mejachka8at, Ignace 8itatar8chi, Philippe Sakar8an, sauvages, et aussy Robert Hache et Cezar Leger taillandiers, françois, tesmoins) es terres par nous cy dessus conceddées aux sauvages de ce pays, avons mis en possession et jouissance réelle et actuelle par led. Sieur Jean Bourdon commis pour nous a cet effect, ledit Reverend pere Hierosme Lalemant Superieur des missions de la Compagnie de Jesus en cedit pays, Pour lesd. sauvages, de la consistance desd. terres cy dessus par nous conceddées. Faict a Quebeq ce sixiesme jour d'aoust mil six cens quarante six/

(signé) C Huault de Montmagny

Par commandement de Monsieur le Gouverneur,

(signé) Tronquet (avec paraphe)

---

## LETTRE DE DENONVILLE A ARNOUL

(Paris. Bibliothèque Nationale, N.A.F. 21430 (Coll. Arnoul))

---

A Québec le 11me 9re 1685

J'ay receu Monsieur la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 25 de juin. On ne sçaurait avoir plus de reconnaissance que j'en ay de toutes vos bontés et amitiés. Il faut se consoler de ce que je pers sur les avances que j'ay fait pour la levée des hommes; cela m'apprent à vivre et à estre plus sairé sur les avances que l'on fait pour les affaires du Roy.

Je ressoy une réprimande sur le retard de mon départ, comme si j'avais esté accusé par gens de vostre marine que c'estait mes difficultés qui en estaient cause. En vérité ces manières là ne convienent giuère aux gens qui aiment leur devoir. Je suis très faché que M. le Marquis de Seignelay ne me connaisse pas mieux. On peut dire que ce sont des seles à tous chevas, mais je vous assure que je n'aime pas estre mis dans les manières dont il faut éguillonner les gens retifs et peu affectionnés au service. Il faut recevoir cela comme une pénitence que j'ay méritée d'ailleurs. C'en est pourtant trop que de perdre son argent et estre encor grondé.

A ce que je voy, dans la marine comme ailleurs, on est sec et impitoyable pour les gens qui ne prennent pas. Comme ailleurs cela ne me fera pas chenger de manières, mais il serait bon à ce que je croy que ceus qui ne prennent rien feuent un peu mieux trètés que les autres. Je vous dis cela, vous croyen dans le cas comme je pourais estre. Mais on ne scaurait oster le plaisir et le trésor de nostre propre conscience sur nos vieus jours, quant nous n'aurons rien à nous reprocher. On est à mon gré acés riche quant on se treuve en cet état.

Je suis acé persuadé de vostre amitié pour ne pas creindre de vous ouvrir mon coeur sur les peines que j'ay en ce païs, d'avoir affaire à un Intendant qui, depuis qu'il est dans le païs, ne s'est étudié qu'à gagner de l'argen *per fas et nefas*. J'estais acé bien informé quant je suis venu de son inclination. Mais j'ay eu trop de facilité à croire ses proches qui m'avaient promis que ce ne serait plus cela, moy arivant. Je luy ay parlé sur ce pié là, comme j'aurais peu faire à mon

frère, pour l'engager à vouloir entrer dans mon esprit et de travailler de concert à réparer le pacé. Mais bien loin de cela je ne treuve que des harangues pour me persuader de son inossence, quant j'ay des preuves du contraire; des harangues pour me persuader que je feray plaisir à M. le Marquis de Seignelay de le laisser faire, qu'il sera bien aise qu'il s'enrichisse et mil belles autres choses semblables.

Il a l'honneur d'estre alié de la maison. M. de Menars est de mes amis (et) m'a prié d'estre des siens. Il se plaint de moy parce que je ne scaurais m'acomoder de ces manières, ny que je ne puis adérer à ses avarisses qui lui font faire des demandes cachées et couvertes des prétextes du monde les plus spécieus. Tout cela me convient si peu que si il falait que je fusse obligé à vivre avec un tel homme, j'aimerais mieux renoncer pour jamès à tout gouverneman et tout employ pour n'avoir plus qu'à vivre chés moy comme un misérable campagnar.

M. de Meulles se plaint de ce qu'il n'a que douze mil livres, qu'il n'y scaurait vivre. Cela ne me prouve pas qu'il doive prendre ce qui ne luy appartient pas. Il s'est fait un affaire avec les gens des fermiers généraux, contre mon avis, sur les plaintes que La Héronnière luy a fait des commerces qui se faisaient de castors chés les Anglais. On en a araité quelques uns. Un d'eus, le plus solvable, s'est tenu à l'écar. Il a esté accusé d'un grand commerce que, *novissimo*, il venait de faire dont le quart appartenait aus fermiers généraus. Le juge, subdélégué de M. l'Intendant pour instruir ce prossais à Montréal, avait ordonné la saisie de ses biens, estant accusé par tesmoins de ces frosdes de drois et d'avoir contrevenu aus deffences de la part du Roy de porter des castors aux Anglais.

M. l'Intendant, peu content de la sentence de son subdélégué, a donné main levée de la saisie, en donnant caution de 500 ll. pour l'amende. Voilà bien du tintamare entre l'agent des fermes et luy. Je luy dit que je croyais qu'il falait qu'il parut à la cour une grande sévérité de sa part, pour empescher ce commerce et se disculper luy mesme d'avoir consenty facilement à ce commerce, M. de Meulles disant que c'estait M. de La Barre qui le maintenait. Il me dit qu'il estait obligé de prendre l'intérais des marchans qu'on voulait écraser. Il harangua si bien que je luy dis: M. vous le condamnerés

à ce que vous voudrés, mais je vous répons que, si il ne se range à son devoir et ne me vient trouver pour me tout avouer et dire ceus qui sont de son commerce, je le pousseray et ne luy feray point de cartier; car une fois il faut empescher ce commerce et il faut que le Roy soit icy obéy comme en France.

Je le quité là dessus et le lendemain, m'en alent à Montréal, M. de Meulles me conduisant avec beaucoup d'autres gens, cet homme me feut amené, le sr de la Héronnière me priant de le mener avec moy à Montréal pour que je puisse scavoir moy mesme la vérité de cet affaire. Il est vray que je le fis metre dans l'un de mes canots et qu'en arivant à Montréal j'ordonné au juge subdélégué de M. l'Intendant de l'interoger et faire confronter les tesmoins qui l'acusaient. Il est vray aussy que j'ordonné que l'on luy demandast de qui il avait eu les congés qu'il avait eu. Il dit tout ce qu'il savait, qui est que M. l'Intendant luy avait vendu trois congés mil écus et M. de La Barre, deux, qu'il avait payé deux mil livres. Le juge de Montréal, alarmé de cela, en donna advis à M. de Meulles qui se déchaina aussitost contre luy et contre moy, disant bien des choses dont je me soussie très peu.

Joint à cela un reproche que je luy fis de Montréal, de ce qu'il m'avait recommandé avec de grands emprisemens les intérais de gens qui sont les plus libertains et les plus acusés de contrevenir aus ordres du Roy, gens qui ont des sauvagesses à pot et à feu, dont ils ont des enfans. Outre cela deux frères de ses meilleurs amis, dont il m'avait dit mil bien, qui ont enlevé deux soeurs sauvagesses d'entre les mains de leurs parens outre que depuis long temps ces deux frères vivent dans de grands désordres; ces deux là sont dans l'Acadie. Je luy mandais, luy estant sur le point d'y aler, de pacer par chés eus pour en faire informer comme d'une chose aussy contraire aus intentions du Roy et au bien de la religion. Cela luy a beaucoup depleu.

Et voilà, mon cher monsieur, où j'en suis, Je vous ouvre mon coeur et vous dis franchement que si M. l'Intendant continuait einsy je demanderais assurement mon congé, car je suis acoutumé à servir selon les intentions du Roy et de mes supérieurs. Je me soulage un peu en vous confians mes peines. Je ne me soussie pas de ce qu'il a fait, pourveu qu'il se veille changer. Je n'entreray point dans son commerce, pourveu que

le public n'en souffre pas. Mais que par année il vende 300 barriques d'eau de vie comme par le passé, et que sous main on favorise les marchans pour les faire pacer dans les bois contre les ordres du Roy, je me ferais plus tost pendre que de souffrir cela contre mon devoir.

Voilà trop vous fatiguer de mes chagrins, qui me sont d'autent plus sensibles que vous m'evés fait trop sentir le plaisir que l'on a de vivre avec vous. Je vous prie de vouloir bien réserver ma confiance pour vous seul, car je ne puis pas deviner quels seront les sentimens de M. le Marquis de Seignelay sur M. de Meulles qui est un homme si entesté de ses volontés et de ses raisons que pour rien il ne veut démordre. Il faut prendre patience cependant et toujours faire son devoir.

Je vous enverray un fusil pour vous faire voir comme celuy qui a fait l'amplette de ceus que l'on envoya il y a deux ans a très mal fait son devoir et mériterait chatimant. Vostre seule considération est cause que je ne l'enverray pas à M. le Marquis de Seignelay. En vérité, M. c'est se moquer de son devoir que de voler einsy le Roy. On veut obliger icy nos abitans à les acheter unze livres, monnaye de France. Je seray obligé de vous les renvoyer. Il y en a encor un nombre considérable, de plus de deux cents, mesme de 300 fusls de cette sorte qui ne valent rien du tout, et plusieurs autres dont je fais faire un mémoire pour vous l'envoyer.

Je manderay à M. le Marquis de Seignelay qu'il est très à propos qu'il envoie ordre pour compter et faire rendre compte de tout ce que l'on a envoyé, car je voy toutes choses en si méchant état que c'est pitié que de voir le désordre où tout est. On a envoyé des poudres en trette. M. l'Intendant l'a souffert. Je ne scay pas en vérité comme on peut avoir le coeur de souffrir tout cela lors qu'on le voit. La plus part des magasins ne ferment point. Il n'y a qu'une méchante sairure, dont la clés se donnait de main en main. J'en fais faire deux pour remédier à cela et assurément on n'y entrera pas que je ne le sache. <sup>(1)</sup>

Le M. de Denonville

M. Arnoul

(1) Paris. Bibliothèque Nationale, N.A.F. 21430 (Coll. Arnoul)

# Réflexions sur l'état actuel des possessions de la France aux Indes Orientales et Occidentales relativement à la paix 1786

---

(Paris. Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Amérique 16. fol. 111-122)

## II. Le Canada

La conquête entière du Canada ne laisse plus aux François aucun pied à terre dans l'Amérique Septentrionale. Les Anglois seuls sont les maîtres de ce vaste continent jusques à la Floride espagnole. D'où il résulte:

1 — qu'aucune autre nation ne peut opérer de diversion à la faveur de la (mot effacé) la France puisse rentrer dans la moindre de ses possessions. Ainsi l'expulsion totale des François du Canada seroit sans retour si on ne leur rendoit quelque possession dans cette contrée.

2 — que les sauvages ou naturels attachés aux François par inclination et qui occupoient toujours une partie des forces des Anglois s'attacheront à eux insensiblement par la nécessité. Il leur faut des denrées et des marchandises d'Europe en échange de leurs pelleteries. Les Anglois seuls et sans concurrents feront avec eux ses échanges.

3 — que la colonie de la Louisianne, trop foible encore (depuis qu'elle est sortie des entraves de l'Exclusif) pour se soutenir contre le moindre effort sera le premier objet des nouvelles conquêtes des Anglois.

4 — que les expéditions des Anglois seront d'autant plus sûres qu'aucune autre puissance ne pourra être informée de leurs armements. Ils ont, dans cette partie de l'Amérique, les ports les plus vastes et les plus commodes. Ils y possèdent une prodigieuse quantité de vaisseaux qu'ils construisent sur les lieux mêmes avec plus de facilité qu'en Europe.

5 — qu'au moyen de ces armemens, rien ne sera plus facile aux Anglois que d'envahir le reste des possessions françoises aux Iles sous le Vent et il se pourroit bien qu'on ne fut informés en France de leur projet que par l'exécution.

6 — que l'Espagne, par les profits considérables que sa navigation neutre lui procure aujourd'huy se réveillera trop tard de son assoupissement et lorsque les Anglois seront au pied des mines dont la possession future est l'objet perpétuel des rêveries de leur nation. La France perdra l'hipotèque qu'elle a sur le commerce de l'Amérique espagnole, dont l'industrie françoise l'a fait jouir avec avantage, quoique par la seconde main.

Après ces considérations politiques sur la perte du Canada, il faut examiner la perte en elle-même de la colonie relativement aux autres colonies et à la métropole.

En vain oppose-t-on que le Canada a coûté des sommes immenses à l'Etat pour son entretien. C'est un objet d'administration dans lequel on n'entrera point. Il est étranger aux avantages du Canada et de ses possessions dont on traite dans ce mémoire.

### III. Commerce du Canada aux Iles Françoises

Les avantages du commerce étoient réels et communs entre les îles sous le Vent et le Canada. Ils seroient devenus bien plus considérables par l'administration qu'on se proposoit d'y établir. On auroit encouragé la culture du bled en Canada. Il fournissoit, avant la guerre, une grande quantité de farines aux îles sous le Vent (milieu d'une ligne effacé) du Quercy et du Bordelois qui ne fournissoient pas avec assez d'abondance. Les chargements de la Normandie pour les Iles sous le Vent étoient presque tous composés de farines d'Angleterre.

Le Canada fournissoit aux Iles françoises tous les merreins pour la construction des barriques, les bardeaux, essentes, planches et madriers, des huiles de poisson, des poissons secs et salés.

Les navires canadiens raportoient en retour des Iles sous le Vent des mélasses, sirops et taffiat ou guildives, trois objets des productions des îles françoises qui n'ont de débouché qu'au Canada.

Qui fournira à l'avenir aux Iles sous le Vent les merreins, planches et bois de toute espèces que le Canada y envoyoit ? Feront-elles le commerce *passif* de ces bois avec les ennemis de la France qui seront les maîtres de faire monter le prix des barriques au niveau de celui des denrées qu'elles contiendront ?

IV. Navigation du Canada. Pêche et commerce avec la France.

Si la cession faite à l'Angleterre, par le traité d'Utrecht, de l'Acadie et de l'île de Terre-Neuve a porté coup à la navigation et à la pêche française, que deviendroient l'une et l'autre si les Anglois restoit en possession exclusive de ces côtes ? Il faudra abandonner la pêche du poisson verd sur le grand banc de Terre-Neuve, la pêche de la molue sèche à la côte et baye de Gaspé, La Brador et le petit Nord. Quand on pense à la quantité prodigieuse de navires que les ports de Saint-Malo et de Grandville y emploient annuellement sans les autres ports du *rayaume*, on ne verra pas sans en être frappé la perte d'une école pépinière de matelots, d'autant meilleure que pendant tout le cours de cette navigation, ils sont, d'une part, occupés sans interruption à pêcher et à manoeuvrer et, de l'autre, garantis, par la bonté du climat de ces côtes, des maladies qui enlèvent tant d'hommes et de matelots dans les autres voyages.

Les ports de la Méditerranée et ceux depuis Bayonne jusques à Dunkerque portoient au Canada les productions de leur terres et de leur industrie. Bordeaux, ses vins, ses eau de vie et ses lards salés. La Rochelle, ses sels, ses vins, ses eau de vie et ses lards salés. Le Havre et Honfleur, des quantités inconcevables de marchandises fines. Il n'est aucune fabrique du *rayaume* qui ne se ressentit de ces exportations. Montauban y faisoit un gros commerce de draperies, serges et étamines. Cholet, Le Mans, Tours, la Bretagne, le Perche, Rouen, Beauvais, Elbeuf, Paris, Lyon, Amiens, Rheims, Lile, etc. y portoient des toiles, draps, camelots, serges, merceries, soyeries, quincailleries, fers, marchandises de mode. Tout y avoit un débouché certain et lucratif. Le seul objet des couvertures de Rouen étoit immense. Toutes ces parties réunies favorisoient de proche en proche l'activité et l'industrie de tous les habitans du *rayaume* depuis le négociant armateur

jusques aux ouvriers, artisans et laboureurs. La tristesse règne sur les ports de France où tout languit.

Eclairés par leurs fautes et par celles de leurs ennemis, les François, rentré dans leurs possessions du Canada, en tireroient encore un meilleur parti. Les bois seuls qu'on pourroit exploiter en coupes réglées deviendront un objet de la plus haute considération. On enverroit en France des bois de construcxion comme les Anglois envoient les leurs de Boston en Angleterre. En un mot, si la perte du Canada est très préjudiciable à la France, elle le devient doublement si l'Angleterre possède exclusivement cette contrée. Déjà le castor est hors de prix et les manufactures de France réduites à le tirer d'Angleterre doivent renoncer à faire aucune exportation. Il faudra aller en Angleterre aux achats des huiles de loup marin et des pelleteries. La masse des richesses de la nation françoise diminuera de tout le profit qu'elle faisoit sur ses ventes, sur ses retours et sur ses exportations en Angleterre même, mais encore de tout le profit qu'elle sera forcée d'accorder arbitrairement à l'Angleterre, qui fera la loi dans ses ventes. Si le commerce n'étoit pas affaissé par ses malheurs, il devroit faire les plus vives représentations sur le sort qui le menace et l'Etat avec lui . . .

VIII. Réflexions ultérieures sur les cessions qu'on pourroit faire aux Anglois par le traité.

#### Canada

La chaleur avec laquelle les commissaires anglois disputoient les limites du Canada en 1754 et 1755 et tout ce qui a suivi ces malheureuses discussions doit faire craindre beaucoup de acharnement, de la part de la nation, à vouloir conserver cette partie de l'Amérique Septentrionale.

Mais le Canada tient avec adhérence au commerce des Iles et l'un et l'autre sont si étroitement liés à tout le commerce du rayaume qu'il vaudroit autant perdre plusieurs provinces que de ne pas conserver les principales possessions de ces contrées et la faciliter de communiquer avec elles.

En admettant ce que les Anglois prétendoient lors de la discussion des limites, on leur abandonneroit toute la rive méridionale du fleuve Saint Laurand, la plus peuplée, la plus commerçante, la plus utile. Ce seroit consentir de ne subsister à Québec, à Montréal et sur toute la côte que par la per-

mission des Anglois sous la domination desquels on se seroit mis.

Deux points essentiels pour la France sera le commerce des rivières, la pêche du poisson sec et salé. On ne peut maintenir l'un et l'autre qu'en se conservant l'embouchure libre du fleuve Saint Laurand et la rive méridionale du fleuve.

Les Anglois attachés à leur système ne voudront pas que nous ayons plus aucune communication avec l'Acadie et la Baye Française par la Rivière Saint Jean. Il faudra la leur sacrifier vraisemblablement.

L'île de Saint Jean et toute l'ance depuis le Cap Canceau jusques et comprise la Baye des Chaleurs est en leur pouvoir depuis la guerre. Ils ont prétendu que le tout étoit compris dans la cession de l'Acadie. Il faudra le leur céder.

Le Cap Breton pouroit rester neutre comme le proposa, en 1752, Milord Saint Jean. Les Anglois paroissent compter sur cet arrangement, puisqu'ils ont détruit les fortifications de cette île.

La France conserveroit au-dessus de la Baye des Chaleurs depuis la Baye, le Cap Enragé et le pas de Gaspé jusques à l'embouchure du fleuve Saint Laurand et, en remontant toute la rive méridionale, les monts de Notre-Dame seroient les limites naturelles dans cette partie.

Au moyen de cet abandon, les Anglois auroient acquis toute cette partie méridionale du Canada et la France conserveroit son commerce et sa pêche en stipulant sur ce dernier article ce qui a été dit dans le traité d'Utrecht concernant Terre-Neuve.

Au surplus il est tel parage intéressant, telle possession importante qu'un officier éclairé, un capitaine de vaisseau, un négociant qui a voyagé, navigué, commandé ou commercé dans ces contrées connoit mieux encore. Un mot de leur part est souvent plus utile que toute spéculation qui n'est pas soutenue de la pratique et l'on avoue que ce qu'on a dit dans ce mémoire n'est que le fruit d'une correspondance de commerce et d'affaires avec les négociants de l'Amérique Septentrionale et des Iles.

Ces réflexions seroient d'un autre poids si elles s'accordoient avec la connoissance locale de tant de personnes éclairées.

rées, qui ont fait la guerre et le commerce, que d'en entendre plusieurs séparément.

*Amérique*

L'île de Saint Martin ne nous appartient qu'en partie. Mais Saint Barthélemy, toute entière. Il fut question, au traité d'Utrecht, de les leur céder au lieu du Cap Breton.

.....

.....

Résumé des abandons de la France:

Canada

La Baye française et la rivière Saint Jean

L'île de Saint Jean

La Baye des Chaleurs jusques aux monts Notre-Dame.

Le Cap Breton neutre." (1)

(1) Paris. Archives des Affaires Etrangères. Mémoires et documents. Amérique 16. fol. 111-122.

**ATTENTION COLLECTIONNEUR**  
**des**  
**BULLETINS DES RECHERCHES HISTORIQUES**

Si vous désirez vous procurer soit  
: une série complète  
: un numéro qui manque à votre collection  
Adressez-vous à :

LA LIBRAIRIE DUCHARME LTÉE

418 Notre-Dame ouest,

Montréal

849-1146

Informez-vous aussi sur son vaste choix de  
Livres canadiens - RARES - ANCIENS - NEUFS

# Journal des troubles de 1837-38

PAR G.-B. FARIBAUT

---

*Georges-Barthélemy Faribault (1789-1866), greffier et bibliothécaire de l'Assemblée Législative, membre fondateur de la Société Littéraire et Historique de Québec, a joué dans la capitale québécoise, un peu après Jacques Viger, à Montréal, un rôle analogue de collectionneur, d'archéologue et de critique historique. A sa mort, il léguait aux Archives du Séminaire de Québec et de l'Université Laval tous ses manuscrits, cartes et plans ayant trait à l'Histoire du Canada, et nommait son collaborateur et ami, l'abbé Charles-Honoré Laverdière, pour en faire le choix. Aux archives du Séminaire (Ms no 139) se trouve donc, relié avec d'autres pièces, sous une même couverture, un cahier de 46 pages in-folio qui contient un calendrier des événements concernant l'histoire de l'Amérique, de la main de Faribault. Nous en avons extrait les entrées touchant les Troubles de 1837-38, qui y tiennent une large place.*

Abbé H. Provost

1837

*Mars, 8.* — Résolutions coercitives contre le Bas-Canada, passées par les Communes (d'Angleterre).

*Août, 18.* — Ouverture de la 3<sup>e</sup> et dernière session du Parlement Provincial, qui a précédé la Révolte.

*26.* — Le Lord Gosford proroge subitement la session de la Législature qui est la dernière avant la révolte.

*Octobre, 23.* — Assemblée des Cinq Comtés à St-Charles, sur la Rivière Chambly: on y plante l'arbre de la liberté.

*Novembre, 5* — Proclamation des Magistrats de Montréal défendant les attroupements.

*6* — Destruction du Bureau du *Vindicator* et émeute à Montréal.

*15* — Départ de M. Papineau (de Montréal) en fuite.

*16* — Premières arrestations à Montréal (de plusieurs fils de la Liberté).

17 — Résistance aux Autorités lors de la prise de Demaray et Davignon, par une petite armée, dans les environs de Longueuil.

23 — Bataille de St-Denis.

25 — Le Colonel Wetherall défait les Rebelles à St-Charles et incendie partie du village.

27 — Meurtre de Chartrand par les Rebelles.

*Décembre, 1* — Les Rebelles retraitent de St-Denis. Le Lord Gosford par proclamation offre £ 1000 de récompense pour la prise de L. J. Papineau, accusé de haute trahison, et de plusieurs autres.

5 — Le Lord Gosford par proclamation institue la Loi Martiale dans le District de Montréal, autorisant le Gén. Colborne à la mettre à exécution par la peine de mort ou autrement.

6 — Affaire de Missisquoi, où Bouchette est fait prisonnier.

7 — Une insurrection éclate à Toronto, sous la direction de McKenzie; ils sont défaits.

10 — Le Steamer *St. George* laisse Québec avec une division des troupes de 83e Regt et arrive heureusement à Montréal le lendemain.

14 — Sir John Colborne, avec 1400 hommes, défait les Rebelles de St-Eustache. L'église et tout le village incendiés.

15 — Les Rebelles de St-Benoît se soumettent.

16 — Les Rebelles prennent possession de Navy Island.

17 — Girod, au moment d'être arrêté à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, se fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

29 — Le Capt. Drew de la Marine Royale, avec un parti de chaloupes, attaque le Steam Boat *Caroline*, à Schloper, y met le feu et le culbute au bas de la chute de Niagara.

1838

*Janvier, 14* — Les Rebelles sont chassés de Navy Island.

*Février, 10* — La Reine Victoria donne la sanction à l'Acte Impérial qui suspend la Constitution du Bas-Canada.

- 27 — Les Rebelles sont expulsés de Fighting Island. Départ du Lord Gosford pour l'Europe par le chemin de Kennebec.
- Mars, 3* — Bataille de la Pointe Pelée.
- 27 — Promulgation du Statut Impérial qui suspend l'Acte Constitutionnel et crée un Conseil Spécial.
- 31 — Le Lord Durham est nommé Gouv. Général des Canadas.
- Avril, 12* — Lount et Mathews exécutés pour haute trahison dans le Haut Canada.
- 18 — Le Conseil Spécial (la première session) s'ouvre à Montréal, à l'Hôtel du Gouvernement.
- 27 — La Loi martiale révoquée dans le district de Montréal.
- Mai, 9* — Arrivée de l'Edimburg de 74 canons et des frégates *Inconstant, Atholl* et *Appollo* avec les 2 Bataillons des Gardes de la Reine — Grenadiers et Coldstreams — de 1700 hommes.
- 27 — Incendie du *Peel Steamer*.
- 29 — Débarquement solennel de Lord Durham et prestation de son serment comme Gouv. du Canada.
- Juin, 28* — Fête et réjouissances extraordinaires à Québec, à l'occasion du Couronnement de la Reine Victoria, qui a dû avoir lieu à pareil jour, en Angleterre.
- Juillet, 4* — Les Exilés partent pour les Bermudes.
- 29 — Dispersion des Rebelles du Haut-Canada.
- Septembre, 25* — Le Lord Brougham et autres brûlés en effigie à Québec.
- Novembre, 1* — Le Lord Durham retourne en Angleterre.
- 2 — Une nouvelle rébellion se déclare en Canada.
- 4 — La Loi martiale déclarée en force pour la 2e fois dans le District de Montréal et plusieurs arrestations ont lieu.
- 5 — Ouverture de la 3e session du Conseil Spécial.
- 6 — Défaite des Rebelles à Lacolle.
- 9 — Bataille d'Odelltown.
- 10 — Les Rebelles évacuent Napierville.

11 — Incendie de partie des villages de l'Acadie, Beauharnois et Chateauguay.

12 — Les Brigands Rebelles débarquent à Prescott.

16 — Affaire de Prescott.

21 — Le Tribunal de la Cour Martiale tient sa première séance à Montréal pour faire le procès des Rebelles de la dernière insurrection.

*Décembre 13* — Sir John Colborne est nommé Gouv. Gén. du Canada.

21 — Exécution à Montréal de J. N. Cardinal et E. Duquet, pour haute trahison.

### 1839

*Janvier, 18* — Exécution de Decoigne, deux Frères Sanguinet, Hamelin et Robert pour haute trahison.

*Février, 14* — Ouverture de la 4e Sess. du Conseil Spécial à Montréal.

15 — Hindelang, Delorimier, Nicolas, Narbonne et Daunais sont exécutés à Montréal, pour haute trahison et comme chefs d'insurrection.

*Août 24* — La Loi martiale révoquée pour la 2e fois.

*Septembre, 28* — Les 58 condamnés politiques font voile du Port de Québec, dans le *Buffalo*, pour Sidney (Nouvelle Galle Méridionale).

*Octobre, 19* — M. Poulett Thompson arrive et est installé Gouv. Gén. du Canada.

23 — Sir John Colborne laisse le Canada, dans la *Pique*.

*Novembre, 11* — Ouverture de la 5e session du Conseil Spécial, à Montréal.

13 — Le Conseil Spécial réuni en Session à Montréal accède à la proposition de la réunion des Provinces.

# John Yule (1812-1886) avocat, coseigneur de Chambly

Archiviste en chef,  
Cour Supérieure,  
Montréal.

Par Jean-Jacques Lefebvre

En son dictionnaire biographique, *Les Avocats de la Région de Québec* (Lévis, 1936) M. Pierre-Georges Roy clôt son ouvrage par deux lignes sur *John Yule*. *Pouvons-nous y apporter quelques précisions ?*

Il était né le 21 novembre 1812, sans que son acte de baptême, inscrit au registre de la Garnison de Montréal en 1815, indique l'endroit. Fils de *William Yule* (d. 1843), seigneur de Chambly<sup>1</sup> et de *Laetitia Ash* (d. 1862), dont le mariage avait été célébré à Montréal en 1807. C'est le 2 juin 1835 que John Yule avait été admis au Barreau.

Selon les indications de M. Roy, il exerça sa profession à Québec douze ans, puis à Montréal. Il avait sans doute à tout le moins sa maison de campagne à Chambly. Après l'abolition des rentes seigneuriales, il apparaît encore comme titulaire des rentes constituées de la seigneurie de Chambly, de 1860 à 1884.

Il avait épousé en premières noces *Eliza Hall* (d. 1850) dont deux fils, *John* (1848-1896) décédé à Pueblo, Colorado, et inhumé à Chambly, et *William Andrew*, né en 1846. A l'été 1856, il s'était remarié, à Chambly, à *Eliza Mary Eliot*. Le 3 juillet 1884, il dicta son testament à Norbert D. Bessette, notaire, et institua son fils, *William Andrew*, son légataire. Il mourut le 27 novembre 1886.

Nous lui connaissons une sœur, *Laetitia*, qui épousa à Chambly en 1841 *Richard Brock Hatt*, celui-ci fils de *Samuel Hatt* (fl. 17 - 1842), combattant de la guerre de 1812-1815, aussi seigneur de Chambly, et conseiller législatif la même année<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en Fief et Seigneurie*, Beauceville 1927, II, pp. 201-202.

<sup>2</sup> G. Turcotte, *Le Conseil législatif de Québec*, 1933, p. 105.

## QUESTIONS et RÉPONSES

---

9. — (1966). TOWNSHIP OF CLIFTON (Compton). "I am collecting material for a history of the Township of Clifton in Compton Co., Que. I have a great deal of material already collected, but I am in need of instructions as to how to proceed with the search for records, information of what can be used from material already published, format and how to proceed in getting it published if it is considered good enough. Surely someone must have written books of instruction or advice on this subject. Can you tell me where such books or information can be obtained?"

MRS M. E. W.

10. — (1966). CLAUDE-GERMAIN GAUTHIER. — Je voudrais bien identifier un Claude-Germain Gauthier, dont le lieu d'origine n'est pas connu. Je trouve dans une lettre du 10 mai 1722, une demande d'un nommé "Claude Germain" qui s'est offert d'aller comme soldat au Canada. (Rapport des Arch. C., 1904, p. 33, année 1722. Série B. Vol. 45). Celui-ci vint au Canada, car le 2 mai 1724, dans une lettre à M. de Vaudreuil, la mère du nommé Claude-Germain Gauthier, qui a été envoyé au Canada, dit "quelle a eu avis que ce jeune homme voulait absolument revenir en France" et plus loin, elle ajoute "Vous aurez agréable de donner les ordres nécessaires pour empêcher qu'il ne puisse repasser en France". (B.47, 1724, p. 30).

Il y a un Claude-Germain Gauthier, marié à Marie-Louise-Thérèse Amiot-Villeneuve, le 2 octobre 1726, à Michillimakinac. Le 19 mai 1742, il fait baptiser à Michillimakinac, une fille du nom de Marie, il est ici qualifié de Sieur Gauthier, soldat de la garnison de ce poste.

Marie-Louise-Thérèse Amiot Villeneuve fut inhumée le 6 novembre 1754, à Québec. Elle est dit femme

du Sr Claude-Germain Gauthier, *écrivain du Roy*. Claude-Germain Gauthier fut inhumé le 7 octobre 1757, aussi à Québec et qualifié *écrivain*. Claude-Germain et Claude-Germain Gauthier sont, vraisemblablement un seul et même individu. Toutefois, aucun lieu d'origine n'apparaît dans les documents.

Quelqu'un n'aurait-il pas dans ses fiches quelques indications qui pourraient m'aider dans mes recherches ?

A. L.

11. — (1966). URSULE-MARIE-RENEE CHARTIER DE LOTBINIERE. J'aimerais percer le mystère d'Ursule-Marie-Renée Chartier de Lotbinière née en 1703, mariée à Joseph Arcan à Québec le 3 novembre 1718 et décédée à Deschambault le 16 décembre 1763. Tanguay ne donne pas le nom des parents de cette personne, tout au plus il la dit *filie adoptive de Jean-Baptiste Cugnet*. Par ailleurs il me semble (à moi) évident qu'elle soit *filie naturelle de René Chartier de Lotbinière, 1642-1709*. Y a-t-il à quelque part des indices qui puissent éclairer l'origine d'Ursule de Lotbinière ?

AIME TROTTIER, CSC  
Oratoire Saint-Joseph

12. — (1966). EMEUTE A QUEBEC EN 1763. Georges-Barthélémy Faribault, dans une sorte d'éphéméride d'histoire du Canada (Archives du Séminaire de Québec, Ms 139, partie 2), à la date du 18 septembre 1763, mentionne une "émeute extraordinaire à Québec parmi la garnison". Pourrait-on fournir des détails plus précis sur cette affaire ?

H.P.

13. — (1966). LOLA MONTEZ. Lola Montez est-elle venue à Québec ? Si oui, en connaissez-vous la date ?

COMEDIEN

14. — (1966). UN MEMOIRE D'OCTAVE ZAPAGLIA DE RESSAN. — Zapaglia de Ressan, secrétaire de Tracy,

aurait composé un *Mémoire* sur le Canada, dans lequel il montre, paraît-il, beaucoup d'animosité contre les Jésuites et Mgr de Laval. Ce mémoire a-t-il été publié quelque part ? Est-il considérable ? Où se trouve présentement l'original ?

JACQUES de L.

15. — (1966). L'INSTITUT CANADIEN DE ST. MICHEL DE BELLECHASSE. *Le Journal de l'Instruction publique*, dans son no de janvier 1857, dit que l'Institut Canadien de Saint-Michel de Bellechasse a publié son rapport annuel. Ce rapport a-t-il réellement été imprimé ? En existe-t-il des exemplaires connus ? Où sont-ils ?

MICHEL F.

16. — (1966). "LES VOIX CANADIENNES", de Savaète. A quelle date, et par qui la vente de cet ouvrage fut-elle interdite dans la Province de Québec ?

ABBE J. D.

17. — (1966). GOUVERNEURS DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON. Où peut-on trouver une liste complète, avec dates, des différents gouverneurs de la Cie de la Baie d'Hudson ?

FORESTIER

Plusieurs ouvrages donnent cette liste, dont: *The Governor and Company of Adventurers of England Trading into Hudson's Bay during Two Hundred and Fifty Years 1670-1920*. London: The Hudson's Bay Co. 1920., pp. XIV-XV.

Ed.

18. — (1966). ALEXANDRE DE BELLEFONDS. Cet officier de marine, natif de Québec, aurait été mis à la Bastille, par ordre du roi, le 9 mars 1711. Peut-on me fournir quelque renseignement à son sujet ?

CUR

19. — (1966). UN COMMUNISTE FRANCAIS A QUEBEC EN 1878. — Charles Langelier, dans ses *Souvenirs Politiques de 1878 à 1890* (Québec. 1909. vol. 1, p. 101) parlant des débuts de la Session provinciale de 1878 dit qu'il y eut greve à Québec des ouvriers qui

construisaient le nouveau Palais Législatif, qu'il y eut même une émeute assez grave et que le "chef des grevistas, un communiste français" qui était depuis quelques mois à Québec fut tué dans la mêlée. Peut-on me donner le nom de cet individu ? Y avait-il alors beaucoup de communistes à Québec ?

Soc.

20. — (1966). FAMILLE GIROUX. I know my father Emile Giroux was a descendent of Toussaint Giroux and Marie Godard, but what branch ? I also know that he was a first cousin of father Constant-Alarie Giroux, O.M.I., 1861-1941, fils de Alarie Giroux et de Adelaide ?, de St. Valentin d'Iberville. Who were there father ? and mother ? etc. etc.

E. G. S.

21. — (1966). JEAN CUET, dit CHALANDRY.. Peut-on fournir quelque information sur Jean Cuet, dit Chalandry, rapatrié du Canada vers 1774, mort en 1832 et qui fut pendant plus de cinquante ans jardinier de Sainte-Croix, l'une des abbayes les plus célèbres de la France. Sa famille, etc.

R. P. Jean de L.

22. — (1966). COTE ST.GEORGES HIGHLAND COMPANY. Can you assist me in securing information, on the dress of the Cote St.Georges Highland Company; and also its history ? This Scottish Company was raised in the Province of Quebec, around 1838, and disbanded around 1842.

L. W.

23. — (1966) FAMILIES KENT et ROLFE. My great grand father was from Quebec and was called "Jash" Kent. I expect it was a nick'name. Her mother name was Rolfe, and her name was Jane Amelia Kent, born around 1835, married Benjamin Franklin Brown around 1852. I want to locate some of the Kent and Rolfes, or find out something about my ancestors.

Mrs E. M.

Téléphone : 529-8324

MEUBLES — BIBELOTS — PORCELAINES

# M. GILBERT

GRAND CHOIX DE LIVRES CANADIENS

D'OCCASION

★

**ACHAT et VENTE**

★

1096 St-Vallier (au Bas Côte du Palais),

QUÉBEC

## **Garneau, Boulanger Ltée**

VALEURS DE PLACEMENT

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers

en Valeurs Mobilières

105, Côte de la Montagne,

QUÉBEC 2

Tél.: 692-1840

HOMMAGE

Cable Address : PIALBO

Téléphone : 692-0660

## P. A. BOUTIN INC.

ASSUREURS - UNDERWRITERS

80, rue St-Pierre,

QUÉBEC, Qué.

LE }  } 16 RUE  
CENTRE D'ACHATS } } DE LA FABRIQUE  
STE-FOY } } QUÉBEC

ORFÈVRES

QUÉBEC, Qué.

CONFIEZ TOUS VOS PROJETS DE VOYAGE DOMESTIQUES  
ET INTERNATIONAUX

À VOTRE AGENCE CANADIENNE-FRANÇAISE

## **Québec - Monde - Agence - Voyage**

(Quebec Travel Bureau)

18, rue Sainte-Anne, Québec.

Tél.: 529-2547

HOMMAGES de :

## **MONTREAL TRUST COMPANY**

500, Grande-Allée Est,  
QUÉBEC

J.-Chs.-V. GRAVEL, C.R.,  
gérant.

## **SI CE N'EST DÉJÀ FAIT...**

Abonnez-vous au **Bulletin des Recherches Historiques**. Vous y trouverez des chroniques historiques, des textes ignorés, des curiosités, des biographies, des notes bibliographiques et généalogiques, des documents inédits, etc., etc.

## **Bulletin des Recherches Historiques**

2050 ouest, Saint-Cyrille,  
QUÉBEC.

## Pour vous mieux servir . . .



- 20 employées
- 12 corsetières diplômées
- 10 chambres d'essayage
- Salon climatisé
- Fauteuils confortables
- Atelier pour modification

Spécialité :

SUPPORTS "CAMP"  
ORTHOPÉDIQUES

*Geneviève Morel*

Spécialiste en corseterie  
Médicale et Esthétique

287, E., rue St-Joseph,

Québec

HOMMAGE de

**M. POLLACK, LTÉE**





# Paquet

·ST-ROCH ·PLACE LAURIER

Une vieille maison canadienne  
qui a fait sa marque  
dans l'histoire des canadiens

Toujours désireux de vous bien servir, PAQUET vous offre un service prompt, courtois et empressé, mettant à votre disposition un personnel compétent, toujours prêt à vous conseiller et vous aider, si vous le désirez.

La Compagnie Paquet Inc., rue Saint-Joseph est  
Québec - Place Laurier, Ste-Foy - Chibougamau

## "MA BANQUE"

POUR 3 MILLIONS DE CANADIENS



## De jour en jour...

de génération en génération, depuis plus de 145 ans, plus de Canadiens font confiance à la Banque de Montréal. Aujourd'hui, plus de trois millions de personnes, d'un littoral à l'autre, appellent la B de M: "MA BANQUE".

# BANQUE DE MONTRÉAL

*La Première Banque au Canada*

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHÈRES  
DE LA VIE DEPUIS 1817

Il y a 13 BUREAUX de la B de M pour vous servir dans QUÉBEC  
et le DISTRICT



**LES PRODUITS DE L'ÉRABLE**

# "CITADELLE"

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



**LES PRODUCTEURS DE SUCRE  
D'ÉRABLE DE QUEBEC**

Bureau : Édifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



DICTIONNAIRES - ENCYCLOPÉDIES



HOMMAGES de

*Les Editions Françaises Inc.*

Agents généraux pour le Canada de la

**LIBRAIRIE LAROUSSE**



DICTIONNAIRES - ENCYCLOPÉDIES



# DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA

**VOLUME PREMIER**

**DE L'AN 1000 À 1700**

*L'ouvrage de référence le plus important jamais publié au  
Canada*

Le Dictionnaire biographique du Canada a pour objet de fournir des biographies complètes, précises et concises de tous les personnages ayant joué un rôle de quelque importance au Canada. C'est le premier grand dictionnaire national de biographies à adopter dès le début un ordre chronologique.

Les 594 noms retenus pour le premier volume sont répartis en sept groupes: Nouvelle-France, 318 biographies; Acadie, 71; Hudson's Bay Company, 34; Terre-Neuve, 37; explorateurs maritimes (dont les premiers furent les Vikings), 59; Indiens, 65; divers, 10. La rigueur scientifique de ces biographies, alliée à la clarté et l'élégance de leur style, en font une lecture instructive et agréable.

*7 x 10, xxvi-774 pages, 1966, cartonné, \$15.00*

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ET  
CHEZ L'ÉDITEUR

**LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

C.P. 2447, Québec 2

Tél.: 656-2590